Société anonyme au capital de 13 431 769,27 euros

Siège social : 129-137 rue d'Aguesseau, 92100, Boulogne-Billancourt

350422622 – RCS Nanterre

DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE DE L'ADMISSION SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS DE L'ENSEMBLE DES 14 097 155 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ CEGEDIM

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES GÉNÉRALES 6

PARTIE I: INFORMATION RELATIVE À L'ÉMETTEUR 8

1. PERSONNES RESPONSABLES 8

1.1 Responsable du document d'Information 8

1.2 Attestation de la personne responsable 8

1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts 8

1.4 Informations provenant d'un tiers 8

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 9

2.1 Commissaires aux comptes à la date de publication du Document d'Information 9

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés 9

3. FACTEURS DE RISQUES 10

3.1 Risques stratégiques 10

3.2 Risques opérationnels 11

3.3 Risques financiers 13

3.4 Risques particuliers 14

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR 14

4.1 Histoire et développement de l'Emetteur 14
4.1.1 Nom légal et commercial de l'Emetteur 14
4.1.2 Lieu d'enregistrement de la Société, numéro d'enregistrement et l'identifiant LEI 14
4.1.3 Date d'immatriculation et durée 15
4.2 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable 15
4.3 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur 15
5. APERÇU DES ACTIVITÉS 17
5.1 Description des principales activités 17
5.1.1 Modèle économique et principaux produits et services fournis 17
5.1.2 Stratégies et perspectives 17
5.2 Description des principaux marchés 18
5.2.1 Principaux marchés et concurrence 18
5.2.2 Position et paysage concurrentiels 20
5.3 Description des investissements 20
5.3.1 Investissements importants de l'Émetteur par exercice historique 20
5.3.2 Investissements importants en cours ou engagés 21
5.4 Brevets, licences, marques et noms de domaine 21
5.4.1 Présentation des brevets ou des licences importantes, des contrats industriels, commerciaux ou financiers 21
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 23
6.1 Présentation du groupe 23
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE 24
7.1 Situation financière 24
7.1.1 Présentation et analyse des informations financières historiques pour les exercices clos aux 31/12/2023 et 31/12/2024 24
7.2 Informations historiques sur faillites, liquidations et procédures (fraudes et impliquant la direction/conseil) sur les 5 dernières années 31
7.3 Indicateurs clés de performance 31
8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE 33
8.1 Prévision ou estimation du bénéfice du Groupe 33
9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE 34
9.1 Description du Conseil d'administration et de la Direction générale 34
9.1.1 Membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société 34
9.1.2 Nature des liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société 35
9.2 Conflits d'intérêts potentiels et restrictions applicables à la Société 35

9.2.1 Transactions liant un membre du Conseil d'administration, de la Direction générale, du Comité exécutif du Groupe, un actionnaire important ou toute autre société du Groupe 35
10. PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'EMETTEUR 36
10.1 Comités spécialisés du Conseil d'administration 36
11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR 38
11.1 Nombre de salariés et Programmes d'actionnariat salarié 38
11.1.1 Nombre de salariés 38
11.1.2 Programmes d'actionnariat salarié 39
12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 40
12.1 Répartition du capital et des droits de vote et Bénéficiaires effectifs 40
13. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES 41
13.1 Accord ou arrangement conclu entre parties liées 41
14. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR 43
14.1 Informations financières historiques 43
14.2 Audit des informations annuelles historiques 43
14.3 Informations financières intermédiaires 43
14.4 Assemblée Générale et publications financières 43
14.5 Politique de distribution de dividendes 43
14.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage 44
14.7 Description de tout changement significatif de la situation financière de l'Emetteur 45
15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 46
15.1 Capital social et autres instruments financiers 46
15.1.1 Montant du capital social 46
15.1.2 Actions non représentées dans le Capital 46
15.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par un tiers ou pour le compte de la Société ou par l'une de ses filiales 46
15.1.4 Titres convertibles, échangeables ou assortis de bons de souscription 47
15.1.5 Droits et/ou obligations d'acquisition sur le capital autorisé mais non émis et engagement d'augmentation de capital 47
15.1.6 Informations sur tout capital détenu par un membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel de mise sous option 47
15.1.7 Evolution du capital 48
15.1.8 Description des plans d'intéressement en actions 48
16. CONTRATS IMPORTANTS 49
16.1 Contrats importants signés entre la Société et d'autres tiers 49

17. AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET 50
17.1 Autres informations complémentaires en provenance de tiers 50
18. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 50
18.1 Capacité bénéficiaire et rentabilité de la Société 50
18.2 Disponibilité du Document d'Information 50
19. GLOSSAIRE 51
20. ANNEXE 52
PARTIE II: DESCRIPTION ET AUTRES SPÉCIFICITÉS LIÉES À L'ADMISSION DES TITRES DE CAPITAL 53
1. FACTEURS DE RISQUES 53
1.1 Facteurs de risque liés aux actions de la Société 53
2. INFORMATION ESSENTIELLE 54
2.1 Déclaration sur les fonds de roulement (suffisance du fonds de roulement par rapport aux besoins de la Société) au 31 mars 2025 54
3. INFORMATIONS CONCERNANT LES TITRES À ADMETTRE À LA NÉGOCIATION 54
3.1 Nature, catégorie et code d'identification des actions admises à la négociation 54
3.2 Date d'émission d'actions nouvelles 54
3.3 Restrictions à la libre transférabilité des actions de la Société 54
3.4 Offre publique obligatoire, Offre publique de retrait et retrait obligatoire 55
3.5 Raisons de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris 55
4. INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION 55
4.1 Conditions de l'admission des actions CEGEDIM aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris 55
5. ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION 56
5.1 Place de cotation 56
5.2 Contrat de liquidité 56
6. CONSEILS 57
6.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération 57
6.2 Participation au capital de la Société détenue par le Listing Sponsor, ses bénéficiaires effectifs ou ses dirigeants 57
6.3 Listing Sponsor et Animateur de marché CEGEDIM 57
7. TRANSACTIONS IMPORTANTES 57
7.1 Transactions importantes réalisées postérieurement au 31 décembre 2024 portant sur plus de 25% du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe 57
8. STATUTS 57
8.1 Statuts à jour de la Société 57
9. ÉMETTEUR DONT LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE N'A PAS ÉTÉ CONFIRMÉE 67

9.1 Profitabilité et financement de l'exploitation 67

10. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 67

10.1 Autres informations importantes sur la Société prévues préalablement à l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris 67

10.2 Communiqués de presse et annonces diverses 67

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH 68

11.1 Informations complémentaires 68

11.1.1 A. Position de trésorerie de moins de trois (3) mois avant la date d'admission sur Euronext Growth Paris 68

11.1.2 Evolution du cours des actions CEGEDIM au cours des douze (12) derniers mois 68

11.1.3 Communications publiées par la Société au cours des douze (12) derniers mois 68

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions :

Dans le présent document d'information, et sauf indication contraire :

- Les termes « **Société** » ou l' « **Emetteur** » désignent la société CEGEDIM, société anonyme au capital de 13 431 769,27 euros immatriculée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 350 422 622 et dont le siège social est situé 129 - 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt;
- Le terme « **Groupe** » ou « **CEGEDIM** » désigne la société CEGEDIM et ses filiales ;
- Le terme « **Document d'Information** » désigne le présent document d'information ayant fait l'objet d'un examen par Euronext.

Incorporation par référence :

Le Document d'Information incorpore par référence le document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») le 7 avril 2025 sous le n° D.25-0233 incluant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2024** »)

Ce Document est accessible sur le site Internet de la société et celui de l'AMF (https://www.amf-france.org/fr)

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document d'Information contient, notamment au chapitre 5 « Aperçu des activités », des informations relatives aux marchés sur lesquels la Société est présente, et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Outre les estimations réalisées par la Société, les éléments sur lesquels sont fondées les déclarations de la Société proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers et d'organisations professionnelles ou encore de chiffres publiés par les concurrents, les fournisseurs et les clients de la Société. Certaines informations contenues dans le présent Document d'Information sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent Document d'Information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations

considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document d'Information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document d'Information sont données uniquement à la date du présent Document d'Information. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document d'Information, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; elle ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent Document d'Information avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société à la date du présent Document d'Information, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre toute ou partie de leur investissement.

PARTIE I: INFORMATION RELATIVE À L'ÉMETTEUR

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document d'Information

Monsieur **Jean-Claude Labrune**, **Président du Conseil d'administration de CEGEDIM**

1.2 Attestation de la personne responsable

« *Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et précise et qu'à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.* »

Fait à Boulogne-Billancourt,

Le 2 septembre 2025

Jean-Claude Labrune

Président du Conseil d'administration de CEGEDIM

1.3 Rapports d'experts et déclarations d'intérêts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Document d'Information

1.4 Informations provenant d'un tiers

Certaines informations figurant dans le Document d'Information proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Document d'Information.

La Société atteste que ces informations, qu'il considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes à la date de publication du Document d'Information

La mission de commissariat aux comptes est exercée par :

- le cabinet KPMG, société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie régionale de Versailles, dont le siège est situé 2 Avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 775 726 417 au RCS Nanterre

  Représentée par Monsieur Vincent de Becquevort

  Date de première nomination : 19 juin 2019

  Renouvelé le 13 juin 2025

  Durée : 6 ans

- Le cabinet ACA NEXIA, Société par actions simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris, dont le siège est situé 31 Rue Henri Rochefort 75017 immatriculée au RCS Paris, sous le numéro 331 057 406
  Représentée par Madame Sandrine Gimat

  Date de première nomination : 13 juin 2025

  Durée : 6 ans

Conformément à la réglementation applicable, aucun commissaire aux comptes suppléant n'a été désigné.

2.2 Informations sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart des contrôleurs légaux.

3. FACTEURS DE RISQUES

Conformément à l'article 3.1 du Règlement Euronext Growth, le présent Document d'Information comporte une description des risques significatifs pouvant avoir un impact sur la Société dans le cadre de son activité ou de son transfert vers Euronext Growth Paris. Il convient de noter que la Société a établi et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un Document d'Enregistrement Universel le 7 avril 2025 sous le numéro D.25-0233, dont le chapitre 7.2 contient une présentation exhaustive des principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

À la date du présent Document d'Information, la Société considère que ces risques n'ont pas significativement évolué depuis le dépôt du Document d'Enregistrement Universel précité. Ces risques ont toutefois été revus dans le cadre du projet de transfert sur Euronext Growth Paris et demeurent pertinents.

Le présent chapitre présente les facteurs de risques majeurs et spécifiques identifiés par le Groupe, qui ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, lui-même défini par la probabilité d'occurrence et l'impact négatif potentiel net, c'est-à-dire en prenant en compte les plans d'action de maîtrise déjà mis en place par Cegedim. Dans chaque catégorie, seuls les principaux risques ont été classés par ordre d'importance décroissante, de 1 à 3 ; les autres étant de criticité moindre, ils ne sont pas classés (nc).

Les principaux facteurs de risque identifiés par la Société sont les suivants :

3.1 Risques stratégiques

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
1	Environnement réglementaire	Le Groupe doit faire face à des réglementations nationales et internationales en constante évolution, notamment dans les domaines sensibles tels que la santé, les données personnelles ou la durabilité (ESG). Ces évolutions peuvent être imprévisibles, entraîner des coûts d'adaptation, affecter la conformité et impacter directement les modèles opérationnels, voire l'image de Cegedim.	Impact sur les coûts, la conformité, l'activité commerciale et la réputation	Veille juridique, experts internes, participation à des groupes de travail réglementaires, formations internes, culture conformité

2	Concurrence et consolidation du marché	La concurrence accrue, les ruptures technologiques et les consolidations dans le secteur de la e-santé et des services numériques accroissent la pression sur Cegedim. Le Groupe doit sans cesse s'adapter pour ne pas perdre ses clients ou voir ses marges diminuer, notamment dans un contexte de transformation digitale accélérée.	Perte de revenus, désabonnement clients, réduction des marges	Veille concurrentielle, investissements en innovation, diversification et sélection stratégique des investissements
3	Changement climatique, risques naturels et sanitaires	Les dérèglements climatiques et les crises sanitaires peuvent provoquer des pénuries d'équipements, perturber les chaînes logistiques, augmenter les coûts et nuire à la continuité des opérations. Les réglementations environnementales croissantes, notamment les normes européennes, imposent aussi des adaptations rapides, potentiellement coûteuses.	Risque opérationnel, coûts accrus, perturbation de l'activité	Analyses climatiques, alignement SBTi, bilan carbone, plans de continuité, comités RSE

3.2 Risques opérationnels

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
1	Criticité des systèmes IT et cybersécurité	Cegedim repose sur des infrastructures numériques critiques pour délivrer ses services. Une cyberattaque ou une panne majeure pourrait interrompre les opérations, compromettre la sécurité des données et générer des coûts	Pertes financières, litiges, impact sur la réputation, coûts de réparation et d'indemnisation	PCA/PRA (Plans de Continuité d'Activité / Plan de Reprise d'Activité), audits de sécurité, certifications ISO (27001, 22301), campagnes de sensibilisation, assurance cyber

		importants, des litiges, voire une atteinte grave à la réputation du Groupe.		
2	Protection des données	Le traitement de données sensibles, notamment de santé, expose Cegedim à des obligations strictes en matière de sécurité et de confidentialité. Toute faille pourrait entraîner sanctions RGPD, perte de clients, actions en justice ou atteinte à la marque.	Sanctions, litiges, perte de clients, atteinte à la réputation	Certification HDS (Hébergeur de données de santé), gouvernance RGPD, réseau DPO (Délégués à la protection des données), formations, procédures internes
3	Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents	Difficulté à recruter ou fidéliser les talents clés, entraînant un déficit d'expertise, de savoir-faire ou de capacité d'innovation.	Difficultés opérationnelles, perte de compétitivité, frein à la croissance	Politique RH active, développement des compétences, rémunération attractive, plan de succession, télétravail
nc	Attractivité commerciale	Manque de différenciation produit, perte de clients face à des offres concurrentes plus innovantes ou visibles.	Perte de chiffre d'affaires, baisse des marges, pression tarifaire	Investissements R&D, enrichissement de l'offre, acquisitions ciblées, réorganisation commerciale
nc	Acquisitions, cessions et investissements	Mauvaise intégration ou valorisation des acquisitions, difficulté à céder certains actifs, impact sur les résultats.	Dépréciations, perte financière, échec stratégique	Due diligence, audits, équipes projet, tests de dépréciation annuels
nc	Contentieux	Risque de litiges contractuels, réglementaires ou liés à la propriété intellectuelle pouvant impacter l'image ou les finances.	Sanctions financières, atteinte à la réputation, frais juridiques	Suivi juridique régulier, prévention contractuelle, provisions, médiation
nc	Conformité aux normes fiscales nationales et internationales	Risque de redressements fiscaux en cas de non-conformité avec les règles locales ou internationales.	Sanctions, litiges fiscaux, impact trésorerie	Veille réglementaire, accompagnement par des experts fiscaux, transparence

nc	Ethique des affaires	Non-respect des lois anticorruption ou des règles éthiques avec conséquences potentielles graves en termes juridiques et réputationnels.	Sanctions pénales, perte de contrats, atteinte à la réputation	Charte éthique, formations, comité éthique, cartographie des risques, alertes internes

3.3 Risques financiers

Criticité	Sous-risque identifié	Description synthétique du risque	Conséquences potentielles	Mesures de maîtrise mises en œuvre
1	Dépréciation des goodwill	Risque de perte de valeur des goodwill suite à une révision défavorable des flux futurs attendus dans les UGT.	Dépréciation comptable significative, impact sur les résultats consolidés	Tests annuels d'impairment, analyses de sensibilité, revue des hypothèses de plan d'affaires
1	Dépréciation des actifs incorporels	Obsolescence plus rapide que prévue des logiciels ou produits capitalisés pouvant entraîner des amortissements ou dépréciations.	Impact significatif sur le résultat net, perte de valeur d'actifs	Revue annuelle des plans d'amortissement, vérification de la rentabilité future
2	Inflation	Hausse des coûts salariaux et énergétiques difficilement répercutable sur les prix, affectant la marge.	Erosion des marges, pression sur la rentabilité	Indexation contractuelle (indice Syntec), négociations tarifaires, optimisation énergétique
3	Taux d'intérêt	Hausse des taux d'intérêt impactant le coût de la dette et la valorisation des actifs.	Augmentation des charges financières, risques de dépréciation	Couvertures par swaps, tests de sensibilité, financement partiellement à taux fixe
nc	Liquidité	Risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements financiers à court ou moyen terme.	Tensions de trésorerie, risque sur la continuité d'exploitation	Suivi financier régulier, financement long terme, crédit syndiqué diversifié

nc	Change	Perte de valeur liée à la conversion des comptes consolidés de filiales non-euro.	Variation comptable sur chiffre d'affaires et bilan	Pas de couverture actuellement, révision possible en cas de changement de profil d'exposition

3.4 Risques particuliers

La section « risques particuliers » vise à présenter certains points d'attention sur lesquels le lecteur est susceptible de s'interroger. Ces sujets ne constituent cependant pas des risques pour le Groupe, qui estime leur éventuel impact très limité.

Point d'attention	**Description synthétique**	**Conséquences potentielles**	**Mesures de maîtrise mises en œuvre**
Guerre en Ukraine	Pas d'exposition directe, mais instabilité géopolitique susceptible d'impacter indirectement l'environnement économique.	Impact potentiel sur les marchés, les coûts ou la chaîne d'approvisionnement	Surveillance continue, adaptation des scénarios
Saisonnalité	Décalage dans la reconnaissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA selon les trimestres.	Effets comptables et financiers sur les périodes intermédiaires	Prise en compte dans les budgets et reportings, communication transparente aux investisseurs
Actionnaire de contrôle	Contrôle majoritaire du groupe par un actionnaire familial pouvant influencer la gouvernance.	Risque perçu de gouvernance déséquilibrée	Adoption du code Middlenext, présence d'administrateurs indépendants, comités permanents

4. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

4.1 Histoire et développement de l'Emetteur

4.1.1 Nom légal et commercial de l'Emetteur

La Société a pour dénomination sociale « **CEGEDIM** »

4.1.2 Lieu d'enregistrement de la Société, numéro d'enregistrement et l'identifiant LEI

La Société est immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 350 422 622.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695002XQWX9TKCOZT86.

4.1.3 Date d'immatriculation et durée

La Société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 18 avril 1989 pour une durée de 99 ans à compter de cette date, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

4.2 Siège social de la Société, forme juridique et législation applicable

Le siège social de la Société est situé : 129-137 rue d'Aguesseau, 92100, Boulogne-Billancourt

Téléphone : +33 (0)1 49 09 22 00

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Elle clôture son exercice fiscal le 31 décembre de chaque année.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce et par ses statuts qui sont reproduits au chapitre 8 « Statuts » de la 2ème partie du Document d'Information.

4.3 Evènements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Les évènements importants dans le développement des activités de CEGEDIM sont les suivants depuis la création du Groupe :

1969	**Fondation de CEGEDIM par Jean-Claude Labrune**
1972	**Création de la première base informatisée de médecins en France**
1979	**Lancement de l'activité CRM en France**
1991	**Début de l'expansion internationale et création de la première plateforme d'échanges électroniques GIE Edipharm**
1992	**Premier Fournisseur en France d'une facture numérique agrée**
1995	**Introduction en Bourse sur le Second Marché de la Bourse de Paris**
1997	**Lancement de la base Claude Bernard, la première base de données informatisée de médicaments**
1999	**Informatisation des assureurs et mutuelles de santé**
2007	**Acquisition de Dentrite International, devenant leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique**
2010	**Acquisition de Deskom, spécialiste de la facturation électronique en SaaS**
2015	**Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA, amorçant la transformation du modèle vers le SaaS, Cloud et BPO**
2018	**Expansion internationale vers le Benelux et le Royaume-Uni avec la marque « Cegedim e-business »**
2019	**Acquisitions de Ximantix (Allemagne) et NetEDI (Royaume-Uni)**

2021	**Acquisition de Médimust, renforcement de la position dans les logiciels médicaux**
2022	**Entrée au capital de Cegedim Santé par les groupes mutualistes VYV, Malakoff Humanis et PRO BTP (18%)**
2023	**Obtention d'un contrat majeur en BPO Assurance ; cyberattaque sur MOVEit sans impact matériel à long terme.**
2024	**Acquisition de Visiodent ; amélioration de la rentabilité et perspective positives pour 2025**

5. APERÇU DES ACTIVITÉS

5.1 Description des principales activités

5.1.1 Modèle économique et principaux produits et services fournis

Cegedim est un groupe technologique français qui conçoit et commercialise des solutions innovantes dans les domaines de la santé, de l'assurance et de la transformation numérique des entreprises. Son modèle économique repose principalement sur des revenus récurrents générés par des abonnements à des logiciels en mode SaaS, des prestations de services numériques (notamment la facturation électronique), ainsi que des activités d'externalisation de processus métiers (BPO). Cette récurrence, associée à une forte fidélisation de la clientèle, assure au groupe une visibilité importante sur ses revenus.

Dans le secteur de la santé, Cegedim propose des logiciels de gestion à destination des professionnels (médecins, pharmaciens, dentistes) et des plateformes numériques facilitant la coordination des soins et la relation patient-médecin. Le groupe s'adresse également aux assureurs et mutuelles via son entité Cegedim Assurances, qui fournit des outils de gestion des prestations santé et prévoyance, des services de tiers payant, ainsi que des prestations externalisées de gestion de contrats et de relation client.

Cegedim joue également un rôle central dans la digitalisation des échanges commerciaux grâce à son offre de dématérialisation et de facturation électronique, proposée sous la marque SY by Cegedim. Cette offre comprend des services d'EDI (Echange de données informatisé), de signature électronique, d'archivage à valeur probante et de conformité réglementaire, notamment dans le cadre de la réforme de la facture électronique en France.

Par ailleurs, à travers Gers Data le Groupe fournit des données d'achat, de stock, de vente en temps proche (disponibles géographiquement de la France à l'UGA - Unité géographique d'analyse), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc sur ces marchés. Aussi, avec Cegedim Health Data, le groupe met à disposition des données de vie réelle (RWD - Real World Data) anonymisées, utilisées à des fins de recherche par les laboratoires pharmaceutiques et les acteurs institutionnels. Cegedim intervient aussi dans les domaines des ressources humaines ainsi que dans l'hébergement de données de santé certifié HDS.

Grâce à cette offre intégrée et diversifiée, Cegedim répond aux besoins croissants de digitalisation, de conformité et de valorisation des données dans des secteurs stratégiques, tout en s'appuyant sur un socle technologique solide et une connaissance approfondie de ses marchés historiques.

5.1.2 Stratégies et perspectives

Le Groupe Cegedim poursuit une stratégie de croissance rentable et durable, centrée sur quatre axes prioritaires : le développement de ses activités historiques dans la santé et l'assurance, l'accélération de la digitalisation, le renforcement de ses offres Cloud et BPO, ainsi que la valorisation des données de santé. Cette stratégie s'inscrit dans la culture d'innovation du Groupe, portée par une exigence élevée en matière de qualité de service, d'agilité technologique et de proximité avec ses clients.

Dans le secteur de la santé, le Groupe renforce sa position avec l'intégration de Visiodent, acquise en 2024, qui complète l'offre logicielle de Cegedim Santé destinée aux cabinets dentaires et aux centres de santé. Cegedim confirme ainsi sa stratégie de couverture complète des besoins des professionnels

de santé, en s'appuyant sur un écosystème intégré mêlant logiciels, services en ligne, téléconsultation et coordination des soins.

En parallèle, la digitalisation des échanges entre entreprises poursuit son essor, notamment à travers la marque SY by Cegedim (ex-Cegedim e-business), qui répond aux exigences croissantes de conformité et de dématérialisation. Le Groupe se positionne comme un acteur clé dans la mise en œuvre de la réforme de la facturation électronique B2B, avec des solutions EDI, d'archivage légal, de signature électronique et de pilotage des flux.

L'activité BPO (Business Process Outsourcing), en particulier dans le domaine de la gestion des contrats et prestations pour les assureurs et mutuelles, continue de se développer. Par ailleurs, Cegedim mise sur la montée en puissance de son offre en données de vie réelle (RWD) à travers Cegedim Health Data, au service de l'industrie pharmaceutique et de la recherche médicale.

Le Groupe anticipe une croissance organique de son chiffre d'affaires comprise entre 2 % et 4 % pour l'exercice 2025, dans la continuité de la progression de 4,7 % enregistrée en 2024. L'amélioration de la rentabilité devrait également se poursuivre, avec une progression du résultat opérationnel courant de 24,7 % sur le dernier exercice. Ces performances confirment la solidité du modèle économique de Cegedim, fondé sur des revenus récurrents, une base client diversifiée et une capacité d'adaptation à des environnements réglementaires complexes.

Cegedim reste attentif aux tensions économiques, aux évolutions réglementaires et aux risques cyber, mais bénéficie d'un positionnement robuste sur des marchés structurellement porteurs. Aucun événement significatif post-clôture n'est venu remettre en cause les perspectives de croissance du Groupe.

5.2 Description des principaux marchés

5.2.1 Principaux marchés et concurrence

Cegedim opère sur plusieurs marchés interdépendants, structurés autour de trois grands secteurs : la santé, l'assurance et la digitalisation/dématérialisation des entreprises.

Marché de la santé

Le groupe est positionné sur le marché des logiciels et services destinés aux professionnels de santé (médecins, pharmaciens, dentistes), ainsi qu'aux établissements de soins. Ce secteur est porté par la numérisation croissante des pratiques, les évolutions réglementaires (téléconsultation, coordination des soins) et le vieillissement démographique, qui stimulent la demande de solutions efficaces de gestion de dossiers médicaux, de prise de rendez-vous et de téléconsultation.
Les principaux concurrents incluent des éditeurs comme CompuGroup Medical (CGM), Equasens, Doctolib, mais aussi des pure players innovants dans la santé numérique. Cegedim se distingue grâce à un portefeuille intégré et une présence historique forte, renforcée par des acquisitions ciblées (Visiodent, Médimust).

Marché des assurances et mutuelles

Chez Cegedim Assurances, le groupe cible les mutuelles et assureurs santé avec des solutions de gestion de prestations santé/prévoyance, de tiers payant avec le CETIP et des services externalisés (BPO). Les besoins de digitalisation, de conformité et d'efficacité opérationnelle stimulent la demande.

Les concurrents sont d'autres éditeurs et prestataires de services tels Heka (GFPTech - Almerys), DXC, Inetum Software, COOPENGO, Wyde, Prima Solutions. Pour le tiers payant les concurrents de CETIP sont Viamedos et Almerys. Ici encore, la valeur ajoutée du modèle BPO et la récurrence des revenus sont des atouts différenciateurs.

Marché de la digitalisation / facturation électronique

La plate-forme SY by Cegedim cible les entreprises PME/ETI et grands comptes, avec des offres de facturation électronique, signature électronique, archivage légal et EDI. Ce marché est aujourd'hui en pleine expansion, porté notamment par la réforme de la facturation électronique B2B en France et en Europe. Les concurrents sont des éditeurs spécialisés (Generix, Esker, Yooz ou Edicom), des prestataires de conformité et les acteurs du Cloud. SY by Cegedim se positionne comme une solution souveraine, intégrée et conforme, avec une offre complète et un service client local.

Marché de la gestion des Ressources Humaines :

Cegedim Business Services se positionne grâce à sa practice Ressources Humaines comme un acteur de référence du marché des solutions et des services paie/RH avec plus de 13 millions de bulletins de paie gérés par an. L'entreprise dispose d'une expertise de plus de 30 ans dans le domaine du SIRH (Système d'information sur les ressources humaines) en mode SaaS et de l'externalisation de paie et compte parmi ses clients des entreprises de toutes tailles ainsi que des cabinets d'expertise comptable. Cegedim Business Services propose Teams RH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution Teams RH peut être couplée à une gamme de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing). Ses principaux concurrents sont ADP, SOPRA et Cegid.

Marché des données de santé (Real-World Data)

Avec Cegedim Health Data, le groupe fournit aux laboratoires pharmaceutiques et instituts de recherche des données de vie réelle anonymisées (RWD), pour les études épidémiologiques, la R&D et la santé publique. La demande est soutenue par le besoin croissant de preuves en temps réel, d'évaluation d'efficacité des médicaments, et de recherche en pharmaco-épidémiologie. Les concurrents sont IQVIA, SymphonyAI (anciennement Truven), Optum, ainsi que des spécialistes locaux. Cegedim tire son épingle du jeu grâce à des bases historiques solides (Claude Bernard, Base Médiane) et une implantation juridique stable en Europe.

GERS Data est un acteur de référence en matière de données et analyses pour le marché de la santé en France. GERS Data fournit des données d'achat, de stock, de vente en temps proche (disponibles géographiquement de la France à l'UGA), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc sur ces marchés. GERS Data poursuit le développement de solutions et outils digitaux pour les industriels, grossistes, groupements, pharmacies et a récemment complété son éventail d' offres avec un panel ecom (santé) et le census des enseignes de parapharmacie.

Environnement concurrentiel global

Cegedim évolue dans un écosystème très concurrentiel, où technologies, régulations et exigences clients évoluent rapidement. Ses principaux avantages compétitifs reposent sur :

- Un modèle récurrent (SaaS, abonnements, BPO) assurant stabilité et visibilité des revenus

- Une couverture multi catégorie (santé, assurance, digitalisation, données) autorisant des synergies internes
- Une stratégie d'intégration verticale renforcée (acquisitions ciblées)
- Une forte orientation réglementaire et technologique (conformité, Cloud, souveraineté)

Ainsi, Cegedim reste un acteur significatif sur chacun de ses marchés, s'appuyant sur une offre complète, la fidélisation client, la qualité de service et une capacité d'adaptation rapide aux évolutions sectorielles.

5.2.2 Position et paysage concurrentiels

Dans le secteur de la santé, Cegedim bénéficie d'une position historique solide en France grâce à ses logiciels destinés aux professionnels libéraux et établissements de soins (Crossway, Axisanté, Maiia, etc.). Sa capacité à intégrer les exigences réglementaires et à proposer des solutions interopérables lui confère un avantage concurrentiel. Les principaux concurrents sur ce segment sont **CompuGroup Medical**, **Doctolib** (notamment sur la téléconsultation) et **Weda**.

Dans le domaine de l'assurance santé et de la gestion du tiers payant, Cegedim accompagne les mutuelles et organismes complémentaires avec une offre couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (iSanté, Activ'Infinite, prestations BPO). Il se distingue par la robustesse de ses plateformes et la récurrence de ses revenus. Ses principaux concurrents sont **Sopra Steria**, **Almerys** et **MIP**.

Sur le marché de la digitalisation des processus métiers, notamment la facturation électronique, l'archivage et la signature numérique, Cegedim (via SY by Cegedim) se positionne comme une solution souveraine et conforme aux exigences réglementaires européennes. Ce segment en forte croissance est également adressé par des acteurs comme **Esker**, **Sage** et **Cegid**.

Enfin, dans le domaine de la donnée de santé Cegedim Health Data met à disposition des laboratoires pharmaceutiques et organismes de recherche des bases cliniques anonymisées pour des études épidémiologiques ou médico-économiques. GERS Data fournit des données d'achat, de stock, de vente en temps proche (disponibles géographiquement de la France à l'UGA), du suivi des marchés et de la consommation des produits de santé, des études ad hoc sur ces marchés.Les principaux concurrents sont **IQVIA**, **OpenHealth** et **AplusA**.

Face à ces environnements concurrentiels variés, Cegedim se distingue par la complémentarité de ses offres, sa maîtrise réglementaire, et un modèle économique basé sur des revenus récurrents, renforçant sa résilience et sa capacité d'adaptation.

5.3 Description des investissements

5.3.1 Investissements importants de l'Émetteur par exercice historique

Le montant des investissements réalisés par le Groupe au cours des deux derniers exercices se décompose comme suit :

Nature des investissements	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Investissements incorporels	58,6 M€	53,5 M€

Investissements corporels	31,3 M€	21,9 M€
Droits d'utilisation	0,0 M€	0,0 M€
Investissements financiers	36,9 M€	3,4 M€
Total des investissements	126,8 M€	78,8 M€

Les investissements corporels correspondent principalement à la maintenance et au renouvellement des infrastructures informatiques du Groupe, ainsi qu'à l'aménagement des sites opérationnels. Les investissements incorporels reflètent les développements logiciels menés dans le cadre de la stratégie d'innovation du Groupe.

Les investissements financiers en 2024 s'élèvent à 36,9 M€, contre 3,4 M€ en 2023. Cette progression s'explique principalement par l'acquisition du Groupe Visiodent, acteur majeur des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et centres de santé, intégrée au sein de la filiale Cegedim Santé. En 2023, les investissements ont inclus la prise de participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation des délivrances d'ordonnances, ainsi qu'un complément de prix versé au titre d'une acquisition antérieure.

5.3.2 Investissements importants en cours ou engagés

À la date du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun engagement ferme n'a été contracté par le Groupe Cegedim au titre d'investissements futurs. Le Groupe poursuit néanmoins une stratégie active de veille sur les opportunités d'investissement, tant pour soutenir sa croissance organique que pour envisager des opérations ciblées de croissance externe, notamment dans le secteur de la santé digitale et des services à haute valeur ajoutée.

Conformément à sa politique d'investissement, le Groupe privilégie les opérations cohérentes avec son cœur de métier, et susceptibles de renforcer son positionnement sur ses marchés historiques, tout en restant attentif à l'équilibre financier de l'ensemble de ses engagements.

5.4 Brevets, licences, marques et noms de domaine

5.4.1 Présentation des brevets ou des licences importantes, des contrats industriels, commerciaux ou financiers

Le Groupe Cegedim ne détient aucun brevet enregistré, ni ne possède de demandes de brevet en cours.

Systèmes d'information et développement logiciel

Cegedim.cloud est la société du Groupe en charge de l'ensemble de ses moyens informatiques, que ce soit en termes de ressources humaines comme matérielles. Elle a mis en place un Système de Management Intégré (qualité, sécurité et énergie) certifié ISO 27001 : 2017, ISO 20000-1 : 2018 et ISO 50001 : 2018, couvrant les services d'hébergement de données et d'applications, la gestion des infrastructures des datacenters situés sur le territoire français, ainsi que l'infogérance associée.

Cegedim Santé et les autres divisions internes développent et font évoluer des solutions logicielles propriétaires, conçues pour renforcer l'activité et la compétitivité du Groupe.

Portefeuille de marques et noms de domaine

Le Groupe est titulaire d'un certain nombre de marques commerciales, notamment :

- la marque Cegedim et ses déclinaisons sectorielles (Cegedim Santé, Cegedim Media, etc.),
- des marques liées aux services spécifiques.Par ailleurs, le Groupe possède un portefeuille significatif de noms de domaine associés à ces marques et services.

Chaque marque et nom de domaine fait l'objet d'un suivi rigoureux de protection, avec des renouvellements systématiques à échéance afin d'assurer l'exclusivité d'utilisation. Une veille est également exercée afin de :

- protéger l'usage exclusif des noms de domaine enregistrés,
- s'opposer à l'enregistrement ou à l'utilisation de noms similaires par des tiers, dès lors qu'une confusion est susceptible d'exister.

Contrats de licence

Cegedim détient la titularité directe de ses marques principales. Certaines marques opérationnelles peuvent toutefois être concédées sous licence à des filiales ou partenaires stratégiques, dans le cadre d'un usage contrôlé et limité à des zones ou activités définies par contrat.

6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

6.1 Présentation du groupe

L'organigramme du groupe Cegedim :

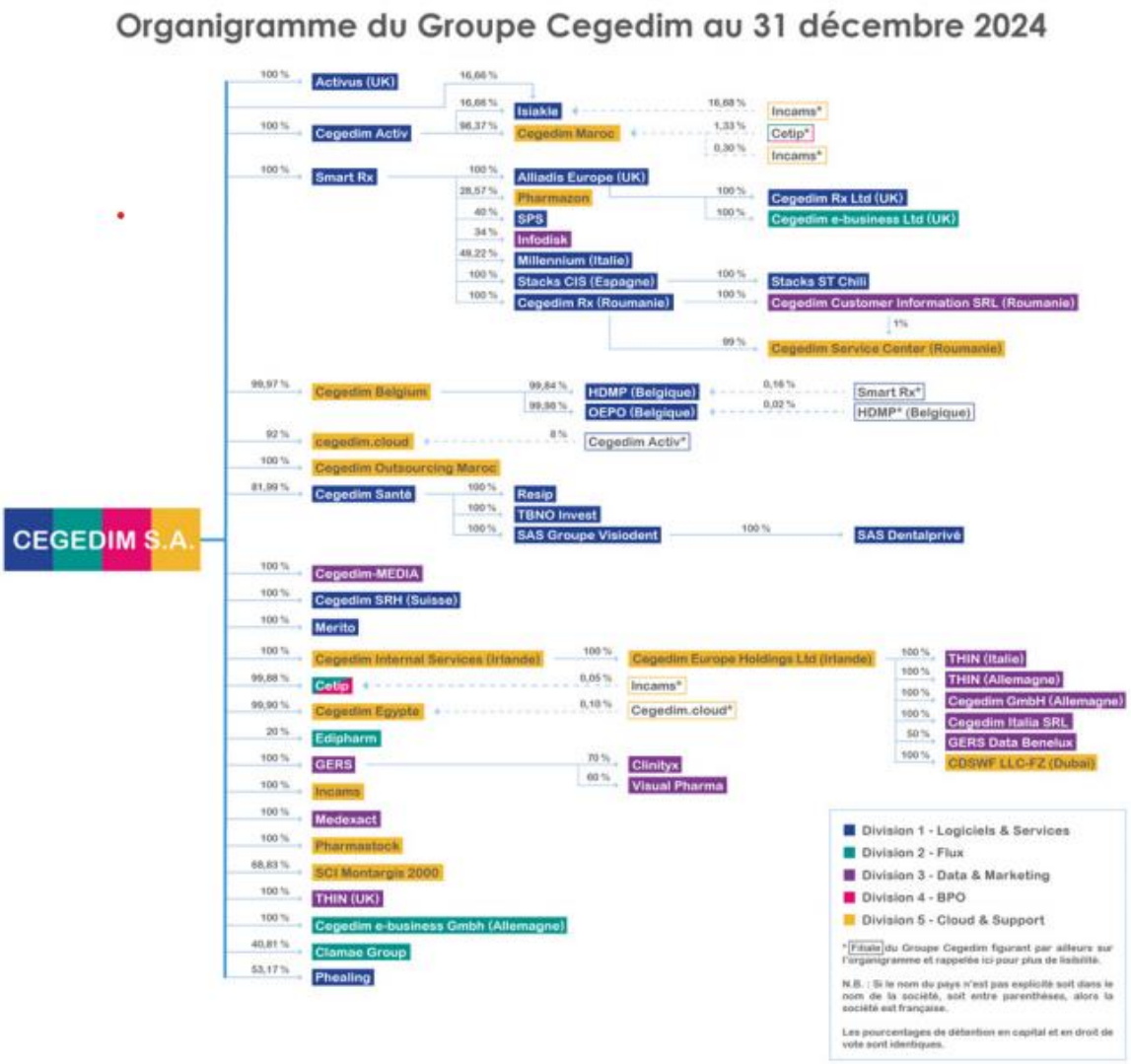

7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

7.1 Situation financière

7.1.1 Présentation et analyse des informations financières historiques pour les exercices clos aux 31/12/2023 et 31/12/2024

Compte de résultat synthétique consolidé

Indicateur	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	654 496	**615 995**
EBITDA courant	123 567	108 834
EBITDA / CA (%)	18,9 %	17,7 %
Résultat opérationnel courant	39 484	31 670
Résultat opérationnel courant / CA (%)	6,0 %	5,1 %
Résultat opérationnel	11 087	19 983
Résultat net part du Groupe	- 14 708	- 7407
Résultat net	-15 134	-7 937
Résultat net par action (en €)	-1,1	-0,5

Chiffre d'affaires

En progression de 38,5 millions d'euros, soit + 6,3 %, pour s'établir à 654,5 millions d'euros en 2024 contre 616,0 millions d'euros en 2023. L'effet favorable de périmètre de 8,2 millions d'euros, soit 1,4 %, résulte de la consolidation de *Visiodent* depuis le 1er mars, corrigée de la déconsolidation d'*INPS* depuis le 10 décembre, dans les comptes de *Cegedim*. L'impact des devises est positif de 1,1 million d'euros soit 0,2 %. En données organiques (1), le chiffre d'affaires est en progression de + 4,7 % sur la période

EBITDA courant

La hausse de 14,8 millions d'euros entre 2024 et 2023 soit + 13,5 %, résulte de la stabilisation relative des frais de personnel, des charges externes et des achats consommés par rapport à la croissance de l'activité, traduisant l'attention particulière du Groupe à la maîtrise de ses coûts.

Résultat opérationnel courant

En progression de 7,8 millions d'euros pour s'établir à 39,5 millions d'euros en 2024 contre 31,7 millions d'euros en 2023. Il représente 6,0 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 5,1 % en 2023. Cette progression provient principalement de l'amélioration de la rentabilité des *activités d'assurance santé* notamment dans ses offres de *Logiciels* et de *BPO,* ainsi que de la dynamique toujours soutenue de *Cegedim Business Services* à la fois dans ses *activités en Ressources Humaines* et dans ses *services de flux dématérialisés* pour les entreprises ou la santé. Cet exercice a aussi été marqué par la très belle performance de l'offre de *marketing en officines* et la contribution positive de l'intégration de

(1) A périmètre et taux de change constants.

Visiodent.

Le résultat opérationnel a reculé de 8,9 millions d'euros pour s'établir à 11,1 millions d'euros en 2024 contre 20,0 millions d'euros en 2023. Il représentait 1,7 % du chiffre d'affaires en 2024 contre 3,2 % en 2023. Cette baisse du résultat opérationnel résulte principalement de l'évolution des charges opérationnelles non courantes, qui recouvrent en grande partie des transactions sans incidence sur la trésorerie.

Résultat financier s'établit à -20,9 millions d'euros en baisse de 9,0 millions d'euros par rapport à 2023, principalement en raison d'une provision liée au placement volontaire en administration judiciaire d'*INPS* et de frais charges d'intérêts en hausse du fait de la mise en place de la nouvelle structure de financement du Groupe à l'été.

Total Impôt la charge d'impôt s'établit à 5,8 millions d'euros en baisse de 9,0 millions d'euros par rapport à 2023. Pour rappel, en 2023 le Groupe avait passé une écriture d'ajustement des impôts différés précédemment activés pour un montant de 12,3 millions d'euros. Cette écriture, sans impact sur la trésorerie, visait à prendre en considération une évolution récente de jurisprudence conduisant la société à évaluer de manière plus prudente le gain futur latent encore réalisable.

Le résultat net consolidé s'établit en une perte 15,1 millions d'euros en 2024 contre une perte de 7,9 millions d'euros en 2023. Cette évolution négative de 7,2 millions d'euros provient des autres produits et charges opérationnels non courants et de la baisse du résultat financier (tels qu'exposés précédemment) qui obèrent la croissance de l'activité du Groupe et la maîtrise de ses coûts d'exploitation.

Analyse de l'évolution de l'activité par division

en millions d'euros	**Total**	Logiciels & Services	Flux	Data & Marketing	BPO	Cloud & Support
Chiffres d'affaires						
2023	616,0	302,3	93,4	114,9	71,5	33,9
2024	**654,5**	**307,8**	**100,3**	**125,9**	**82,7**	**37,8**
Var.	**+ 6,3 %**	**+ 1,8 %**	**+ 7,3 %**	**+ 9,6 %**	**+ 15,8 %**	**+ 11,3 %**
Résultat Opérationnel courant						
2023	31,7	2,3	11,2	15,9	4,1	-1,8
2024	**39,5**	**5,1**	**12,5**	**16,5**	**7,2**	**-1,9**
Var.	**+ 24,7 %**	**+ 126,7 %**	**+ 11,8 %**	**+ 3,5 %**	**+ 77,2 %**	**- 5,0 %**
Marge opérationnelle courante						
2023	5,1 %	0,8 %	11,9 %	13,9 %	5,7 %	- 5,2 %
2024	**6,0 %**	**1,7 %**	**12,4 %**	**13,1 %**	**8,7 %**	**- 4,9 %**

Logiciels & Services

Le chiffre d'affaires 2024 enregistre une progression de 1,8 % portée notamment par les solutions RH, les Activités d'assurance santé ainsi que par l'intégration de Visiodent depuis le 1er mars 2024. L'activité pharmaciens et Cegedim Santé souffrent d'un effet de comparaison lié au Ségur de la santé quand les

activités internationales connaissent un recul de leur activité lié à la décision du Groupe de réduire puis cesser son activité de logiciels médecins au Royaume-Uni.

Le Résultat opérationnel courant (ROC) 2024 a clôturé sur un gain de 5,1 millions d'euros en hausse de 2,8 millions d'euros par rapport au gain de 2,3 millions d'euros en 2023. Cette performance s'explique, pour 3,2 millions d'euros, par l'amélioration de l'activité de Cegedim Santé résultant principalement de l'intégration de Visiodent. Une politique de maîtrise des coûts associée à une activité soutenue a amené les Activités d'assurance santé et les solutions RH à aussi contribuer positivement à cette amélioration du ROC. Les logiciels pharmaciens en France pâtissent du ralentissement de la vente de matériels à la suite de l'important renouvellement des équipements en 2023. Les activités internationales connaissent une légère baisse de leur ROC liée à un changement de la règle de capitalisation de R&D dans la filiale de logiciels Pharmacie au Royaume-Uni.

Flux

Le chiffre d'affaires progresse de 7,9 %, entrainé par l'activité e-business de facturation électronique et d'échanges dématérialisés (+ 5,6 %) ainsi que par le Tiers payant (+ 9,9 %) porté par la puissante dynamique de son offre de détection de fraude et d'investigation des affections de longue durée.

L'amélioration du ROC de 1,3 million d'euros, soit + 11,8 %, résulte de la progression soutenue de l'activité mais aussi de la maîtrise des coûts et des frais de personnels.

Data & Marketing

Le chiffre d'affaires s'établit à 125,9 millions d'euros en progression de 9,6 %. Il est tiré par une performance record des métiers du Marketing qui réalisent une croissance de 19,9 % fondé sur leur stratégie de communication phygitale amplifiée par des campagnes spéciales lors des Jeux Olympiques. L'activité Data a pu afficher une croissance de 1,6 % bien que faisant suite à un exercice 2023 remarquable.

Le ROC de la division a progressé de 0,6 million d'euro soit + 3,5 % grâce à la division Marketing qui traduit en résultat opérationnel sa progression d'activité sur l'exercice. A contrario, le ralentissement de l'activité Data à l'international pèse sur la rentabilité de la division.

BPO

La division a réalisé une croissance de 15,8 % en 2024 par rapport à 2023 grâce principalement à l'activité de gestion de prestations pour le compte des assureurs santé et prévoyance, en croissance de 20,2 % qui bénéficie du dynamisme de son offre de débordement et d'un effet de comparaison favorable lié au démarrage du contrat Allianz au 1er avril 2023. Le chiffre d'affaires en gestion pour compte des services RH est en hausse de 5,5 %.

Le ROC de la division progresse de 3,1 millions d'euros, soit 77,2 %, expliqué en majorité par le BPO Business services qui bénéficie de la maîtrise de ses coûts de personnel dans un contexte d'accroissement de son chiffre d'affaires. L'activité à destination des assureurs affiche un ROC en progression malgré les coûts liés au contrat Allianz, grâce à l'amélioration de la rentabilité des autres contrats de délégation mais aussi grâce à l'activité soutenue de son offre de débordement.

Cloud & Support

La division Cloud & Support affiche une progression de son chiffre d'affaires de 3,9 millions d'euros portée par sa gamme élargie d'offre adossées à son Cloud souverain qui a obtenu le Visa de sécurité de l'ANSSI pour la qualification SecNumCloud. Le ROC 2024 affiche une perte de 1,9 million d'euros

quasi stable par rapport à 2023, démontrant la capacité de l'activité Cloud à compenser partiellement les charges des activités support non refacturées aux autres divisions.

Compte de résultat

En milliers d'euros	*31/12/2024*	*31/12/2023*
Chiffre d'affaires	**654 496**	**615 995**
Achats consommés	- 29 565	- 28 547
Charges externes	- 143 770	- 138 544
Impôts et taxes	- 4 468	- 5 352
Frais de personnel	- 349 803	- 331 748
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats	- 1 984	- 2 444
Dotations et reprises aux provisions	- 4 832	- 2 714
Autres produits et charges d'exploitation	1 640	431
Quote part des sociétés mises en équivalence inclus dans le Résultat Opérationnel	1 853	1 757
EBITDA (1)	**123 567**	**108 834**
Dotation aux amortissements autres que les droits d'utilisation	- 66 934	- 59 471
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	- 17 149	- 17 693
Résultat opérationnel courant (1)	**39 484**	**31 670**
Dépréciation écarts d'acquisition	- 4 667	-
Produits et charges non récurrents	- 23 730	- 11 687
Autres produits et charges opérationnels non courants (1)	**-28 397**	**- 11 687**
Résultat opérationnel	**11 087**	**19 983**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 650	475
Coût de l'endettement financier brut	- 17 902	- 11 742
Autres produits et charges financiers	- 4 629	- 614
Résultat financier	**- 20 881**	**-11 881**
Impôts sur les bénéfices	- 4 010	- 4 509
Impôts différés	- 1 770	- 10 336
Total d'impôts	**- 5 780**	**- 14 845**

Quote part des sociétés mises en équivalence	440	- 1 195
Résultat net consolidé	- 15 134	-7 937
Part du groupe	**- 14 708**	**- 7 407**
Participations ne donnant pas le contrôle	**- 426**	**531**
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	**13 706 333**	**13 610 429**
Résultat par action (en euros)	**- 1,1**	**- 0,5**

Bilan

Actif

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Ecart d'Acquisition	**235 747**	**199 787**
Frais de développement	857	1 562
Autres immobilisations incorporelles	190 555	192 616
Immobilisations Incorporelles	**191 412**	**194 178**
Terrains	594	544
Constructions	1 451	1 660
Autres immobilisations corporelles	51 539	45 829
Avances et Immobilisations en cours	4 876	831
Droits d'utilisation	86 273	89 718
Immobilisations corporelles	**144 733**	**138 582**
Titre de participation	0	0
Prêts	14 156	15 332
Autres immobilisations financières	5 820	5 230
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	**19 976**	**20 563**
Titres des sociétés mises en équivalence	15 354	22 065
Etat – Impôt différé	16 597	19 747
Charges constatées d'avance : part à plus d'un an	-	-
Actif non courant	**623 819**	**594 922**

Marchandises	6 741	5 498
Avances, acomptes sur commandes	1 296	3 703
Créances client : part à moins d'un an	186 003	175 199
Autres créances : part à moins d'un an	66 945	59 563
Créances d'impôt courant	29 152	16 495
Equivalents de trésorerie	0	0
Trésorerie	49 577	46 606
Charges constatées d'avance ; part à moins d'un an	23 357	22 082
Actif courant	**363 071**	**329 146**
TOTAL Actif	**986 890**	**924 068**

Passif

En milliers d'euros	**31/12/2024**	**31/12/2023**
Capital social	13 432	13 337
Réserve Groupe	268 728	282 521
Ecart de conversion Groupe	- 3 105	- 12 275
Résultat Groupe	- 14 707	- 7 407
Capitaux propres part du Groupe	**264 348**	**276 175**
Intérêts minoritaires	18 156	18 381
Capitaux propres	**282 503**	**294 556**
Dettes financières	223 777	188 546
Dettes de location	77 639	78 761
Impôt différés passifs	1 654	5 600
Engagement de retraite	33 024	31 007
Provisions	2 073	2 521
Passif non courant	**338 167**	**306 435**
Dettes financières	10 315	3 006
Dettes de location	14 118	14 789
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 784	61 734
Dettes d'impôt courant	279	235
Dettes fiscales et sociales	128 289	121 371
Provisions	1 502	1 730
Autres passifs	139 932	120 212
Passif courant	**366 220**	**323 077**
TOTAL Passif	**986 890**	**924 068**

Le total bilan consolidé s'élevait à 986,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, en progression de 62,8 millions d'euros, soit +6,8 % par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse se traduit notamment par un accroissement de 35,9 millions d'euros en Goodwill qui résulte de l'acquisition de la société Visiodent.

Le total des dettes financières a progressé de 42,6 millions d'euros, soit 22,2 %, pour s'établir à 234,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 191,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. A la clôture, 96 % des dettes financières sont à long terme. La dette financière à long terme a augmenté de 35,3 millions d'euros pour s'établir à 223,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette progression provient de l'acquisition de Visiodent durant l'exercice.

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	**- 15 133**	**- 7 937**
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 2 293	- 561
Dotations aux amortissements et provisions	93 449	84 010
Plus ou moins-values de cession d'exploitation	8 030	- 1 816
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	**84 053**	**73 695**
Coût de l'endettement financier net	20 881	11 881
Charges d'impôt	5 780	14 845
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	**110 714**	**100 420**
Impôt versé	- 16 216	- 4 233
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Besoin	-	-
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité : Dégagement	7 350	1 736
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fond de roulement	**101 848**	**97 923**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 58 607	- 53 538
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 31 309	- 21 952
Acquisitions d'immobilisations financières	-	- 1 036
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 969	2 598
Cessions d'immobilisations financières	934	805
Variation des dépôts reçus et versés	3 904	83
Incidence des variations de périmètre	- 36 878	- 3 371
Dividendes reçus hors groupe	5 663	1 114
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 111 324**	**- 75 296**

Augmentation de capital	985	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 105	- 2
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	-
Émissions d'emprunts	180 000	0
Remboursements d'emprunts	- 136 398	- 263
Participations des salariés	- 445	- 65
Remboursements des obligations locatives	- 17 283	- 19 796
Intérêts versés sur emprunts	- 8 880	- 5 050
Autres produits financiers reçus	4 098	966
Autres charges financières versées	- 8 856	- 6 861
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**13 116**	**- 31 071**
Variation de trésorerie hors effet devises	**3 640**	**- 8 444**
Incidence des variations de cours des devises	- 672	- 503
Variation de trésorerie	**2 968**	**- 8 947**
Trésorerie nette d'ouverture	46 606	55 553
Trésorerie nette de clôture	49 574	46 606

7.2 Informations historiques sur faillites, liquidations et procédures (fraudes et impliquant la direction/conseil) sur les 5 dernières années

À la date de publication du Document d'Information et à la connaissance du Groupe, aucun membre du Conseil d'administration ou de la direction générale n'a, au cours des cinq dernières années :

- été condamné pour fraude ;
- été impliqué dans une procédure de faillite, liquidation ou redressement judiciaire en qualité de dirigeant ;
- été empêché par une décision judiciaire d'exercer une fonction d'administration, de direction ou de surveillance au sein d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

7.3 Indicateurs clés de performance

Les différents chiffres d'affaires réalisés par chaque entité, les taux de marge opérationnelle et la situation de trésorerie consolidée sont suivis de manière régulière par le Groupe.
Un reporting mensuel est mis en place, incluant l'analyse de l'activité et de la performance financière (chiffre d'affaires, charges opérationnelles, résultat opérationnel courant, résultat net), comparée aux données de l'exercice précédent et aux prévisions budgétaires.

Les indicateurs clés de performance sont détaillés dans la note 2 du chapitre 4 du Documents d'enregistrement universel.

Le besoin en fonds de roulement, notamment le poste clients et le niveau des encaissements, ainsi que l'évolution des investissements technologiques font également l'objet d'un suivi approfondi.
Le Groupe suit également des indicateurs de performance extra-financiers, détaillés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière (section 6 du Document d'enregistrement universel).

8. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

8.1 Prévision ou estimation du bénéfice du Groupe

Le Groupe ne communique pas de prévisions ou estimations de bénéfice.

9. ORGANE D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

9.1 Description du Conseil d'administration et de la Direction générale

9.1.1 Membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société

Conseil D'administration :

Nom / Représentant	Qualité	Date de première nomination	Échéance du mandat
Jean-Claude Labrune (Président)	Administrateur non indépendant	1989	AG 2028
FCB, représentée par Pierre Marucchi	Administrateur non indépendant	1989	AG 2028
GERS, GIE, représenté par Nicolas Giraud	Administrateur non indépendant	2018	AG 2028
Marcel Kahn	Administrateur indépendant	2016	AG 2028
Laurent Labrune	Administrateur non indépendant	2001	AG 2031
Aude Labrune	Administratrice non indépendante	2007	AG 2031
Catherine Abiven	Administratrice indépendante	2019	AG 2031
Sandrine Debroise	Administratrice non indépendante	2016	AG 2028
Jean-Pierre Cassan	Administrateur indépendant	2010	AG 2028
Béatrice Saunier	Administratrice indépendante	2018	AG 2030
Philippe Simon	Censeur	2024	AG 2026
Frédéric Duchesne	Censeur	2018	AG 2027

Direction Générale :

Nom	Fonction	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement
Jean-Claude Labrune	Président-Directeur Général	18/08/1994	20/06/2022
Pierre Marucchi	Directeur Général Délégué	23/04/2002	20/06/2022
Laurent Labrune	Directeur Général Délégué	26/11/2015	20/06/2022

9.1.2 Nature des liens familiaux entre les membres du Conseil d'administration, de la Direction générale et du Comité exécutif de la Société

À la date de publication du présent Document d'Information :

- Monsieur Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général de la Société, est le père de Monsieur Laurent Labrune, Directeur Général Délégué et administrateur, ainsi que de Madame Aude Labrune, administratrice de la Société.
- Il existe donc des liens familiaux directs (père/fils et père/fille) entre certains membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.
- Aucun autre lien familial n'a été identifié entre les autres membres du Conseil d'administration, de la Direction générale ou d'un éventuel Comité exécutif.

9.2 Conflits d'intérêts potentiels et restrictions applicables à la Société

9.2.1 Transactions liant un membre du Conseil d'administration, de la Direction générale, du Comité exécutif du Groupe, un actionnaire important ou toute autre société du Groupe

Conformément au Document d'Enregistrement Universel 2024, déposé auprès de l'AMF le 7 avril 2025 :

Présentation générale
Le Groupe Cegedim fournit, au chapitre 3.4 ("Transactions entre les parties liées"), un résumé des opérations réalisées avec des parties liées telles que :

- les mandataires sociaux (Conseil d'administration, Direction générale, Comité exécutif) ;
- les actionnaires significatifs (famille Labrune via FCB SAS, GIE GERS) ;
- les entités du Groupe.

Absence de transaction significative :

Au cours de l'exercice 2024, l'ensemble des transactions avec les parties liées porte sur des opérations courantes et sont conclues à des conditions normales. Celles à caractère significatif sont décrites au point 13 du présent document et soumises à l'approbation de l'AG au titre des conventions réglementées.

Mise en place de financements intragroupes :
En juillet 2024, une opération de crédit syndiqué a été mise en œuvre pour refinancer les dettes du Groupe. Cette opération, impliquant certaines filiales (Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS, etc.), constitue une transaction entre entités liées du Groupe, et est détaillée dans les notes explicatives des comptes consolidés (notamment note 19 du chapitre 4.6) cegedim.fr.

Garanties et nantissements :
Dans le cadre de ce financement, certains titres de filiales ont été nantis en garantie de la dette, constituant également une transaction entre parties liées, comme mentionné en note 19 du chapitre 4.6.

10. PRATIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AU DERNIER EXERCICE COMPLET DE L'EMETTEUR

10.1 Comités spécialisés du Conseil d'administration

À la date de publication du présent Document, le Conseil d'administration de Cegedim S.A. s'est doté de plusieurs comités spécialisés afin de renforcer la qualité de ses travaux, conformément aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Les comités spécialisés actifs au cours du dernier exercice complet sont les suivants :

Comité Stratégique

- Rôle : Propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.
  Président : Jean-Claude LABRUNE
  Membre : Laurent LABRUNE

Comité d'Audit

- Rôle :
  - Procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
  - S'assure de la pertinence du processus d'élaboration de l'information financière ;
  - S'assure en compagnie de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à ce titre il est consulté sur la feuille de route du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques ;
  - S'assure du respect des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.
- Président : Marcel Kahn
- Membres : Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Pierre Cassan

Comité des Nominations et Rémunérations

- Rôle : Examiner la composition du Conseil et des comités, anticiper les besoins en compétences, proposer des nominations ou renouvellements. Proposer la politique de rémunération des mandataires sociaux, évaluer sa mise en œuvre, et formuler des recommandations sur les avantages et rémunérations variables.
- Président : Jean-Pierre Cassan
- Membres : Jean-Pierre Cassan, Marcel Kahn, Aude Labrune

Comité RSE (Responsabilité sociale et sociétale et environnementale des Entreprises))

- Rôle :

- S'assure que le Groupe prend en considération la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises dans son modèle d'affaires et l'élaboration de sa stratégie ;

- S'assure de l'efficacité de l'identification et de la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité ;

- Est consulté sur la feuille de route RSE du groupe ;

- Est informé et revoit les plans d'actions RSE, les indicateurs et tableaux de bord permettant leur suivi ;

- Veille au respect des normes de reporting en matière de durabilité, à l'exactitude des informations, et émet si nécessaire des recommandations pour en garantir l'intégrité.

- Président : Marcel Kahn
- Membre : Aude Labrune, Pierre Marucchi et Jean-Pierre Cassan

11. DESCRIPTION DES EFFECTIFS DE L'EMETTEUR

11.1 Nombre de salariés et Programmes d'actionnariat salarié

11.1.1 Nombre de salariés

Au 31 décembre 2024, l'effectif du Groupe s'élève à 6 659 salariés.

L'effectif se répartit comme suit :

Effectif	**31 décembre 2024**
Masculin	3 318
Féminin	3 341
Total salariés	**6 659**

Par zone géographique, la répartition des effectifs se détaille de la façon suivante :

Pays	**Nombre de salariés (effectif)**	**% des effectifs totaux**
France	4 186	62,9 %
Maroc	1 386	20,8 %
Roumanie	583	8,8 %
Angleterre	205	3,1 %
Égypte	140	2,1 %
Espagne	112	1,7 %
Belgique	28	0,4 %
Allemagne	13	0,2 %
Chili	2	0,03 %
Irlande	2	0,03 %
Italie	2	0,03 %
Total	**6 659**	**100 %**

Autres indicateurs sociaux – 2024

Type de contrat	**Effectif**
Salariés permanents	6 396
Salariés temporaires	263

Salariés à temps plein	6 295
Salariés à temps partiel	364
Contrats avec heures non garanties	0

11.1.2 Programmes d'actionnariat salarié

Plusieurs plans d'attribution gratuite d'actions ont été autorisés par les Assemblées Générales Extraordinaires successives et mis en place par le Conseil d'administration, à destination des dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

En France, Cegedim a mis en place un accord de participation ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux activités et divisions. Ces accords font l'objet d'échanges et d'évolutions chaque année. En 2024, plus de 8,3 millions d'euros ont été versés aux collaborateurs Cegedim France au titre de l'épargne salariale.

Les supports de placement offrent plusieurs options de placement solidaire et les collaborateurs ont la possibilité d'investir dans un FCPE composé à plus de 90 % d'actions Cegedim.

En 2024, pour la première fois depuis la création du Groupe, Cegedim a ouvert son capital à l'ensemble des collaborateurs français. Ce programme d'actionnariat salarié « Cegedim en actions » a permis aux employés d'acquérir des actions Cegedim avec une décote de 30 % par rapport au prix du marché. Cette opération a été un succès, avec plusieurs centaines de collaborateurs bénéficiaires qui ont souscrit un total de 100 000 titres.

Les principales caractéristiques et les volumes autorisés sont les suivants :

Date d'ouverture du plan	Nombre maximum d'actions gratuites autorisées	Période d'acquisition / de conservation
27 janvier 2022	49 845	2 ans (résidents fiscaux français) / 1 an de conservation
26 janvier 2023	47 970	2 ans (résidents fiscaux français) / 1 an de conservation
25 janvier 2024	59 244	2 ans (résidents fiscaux français) / 1 an de conservation

- Pour les bénéficiaires non-résidents fiscaux français à la date d'attribution, la période d'acquisition est portée à trois ans.
- Les actions attribuées donneront droit aux dividendes à compter de la date d'attribution.
- L'attribution définitive des actions est conditionnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe : aucune démission, révocation ou licenciement pendant la période d'acquisition.
- À l'issue de la période d'acquisition, une période de conservation d'un an s'applique aux bénéficiaires résidant fiscalement en France.

12. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

12.1 Répartition du capital et des droits de vote et Bénéficiaires effectifs

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital social et des droits de vote de Cegedim SA au 31 décembre 2024 :

ACTIONNAIRES	ACTIONS	% CAPITAL	DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE
FCB	7 959 852	56,46 %	15 427 573	70,30 %
Bpifrance (ex FSI)	287 221	2,04 %	574 442	2,62 %
Public	5 467 111	38,78 %	5 561 037	25,34 %
Auto-détention (Cegedim)*	382 971	2,72 %	0	0,00 %
TOTAL	14 097 155	100,00 %	21 563 052	100,00 %

Cegedim détient 382 971 de ses propres actions dont 18 946 au titre du contrat de liquidité. Ces actions ne donnent lieu à aucun droit de vote exerçable.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2024, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 56,46 % des du capital et 70,30 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue au 31 décembre 2024.

13. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

13.1 Accord ou arrangement conclu entre parties liées

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec sa société mère FCB SA, détenue principalement par M. Jean-Claude Labrune (Président-Directeur Général de Cegedim SA), sa famille, ainsi que certains membres du Conseil d'Administration. Certaines opérations sont également réalisées avec des sociétés ayant des administrateurs communs avec Cegedim SA.

Les opérations réalisées avec les parties liées sont résumées dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Produits		
- FCB	256	247
- Autres sociétés	25 635	22 256
Charges		
- FCB	12 601	11 985
- SCI familiales	6 957	6 397
- Autres sociétés	1 954	1 852
Prêts (FCB)	45 094	45 094
Prêts (autres sociétés)	5 757	7 757
Dépôts de garantie versés		
- FCB	884	786
- SCI familiales	1 637	1 487
Créances		
- FCB	196	1
- Autres sociétés	9 713	7 608
Dettes		
- FCB	2 557	1 853
- SCI familiales	2 330	67
- Autres sociétés	2 820	2 508
Provisions sur créances	0	0
Engagements donnés / reçus	0	0

Détail des principales opérations :

- FCB a refacturé des loyers à Cegedim pour 3 914 K€ en 2024 (3 727 K€ en 2023)
- FCB a facturé des locations de véhicules pour 2 797 K€ et des frais de gestion du parc automobile pour 543 K€
- Un contrat de prestations en matière de conseil stratégique, ressources humaines, marketing, finance, budget et système d'information interne, a généré 1 688 K€ de charges en 2024 (1 887 K€ en 2023)

- Des intérêts sur le prêt subordonné FCB ont été enregistrés pour 3 211 K€ en 2024 (2 683 K€ en 2023)
- Ce prêt, accordé initialement en 2007 (50 M€), a été réduit à 45 094 K€ en 2009 par compensation, et reconduit en 2024, en conservant son caractère subordonné
- Le Groupe entretient également des relations commerciales avec des SCI familiales (6 957 K€ de charges) et autres sociétés liées (1 954 K€ de charges)

Aucune provision, garantie donnée ou reçue n'a été constatée au titre des créances liées.

14. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

14.1 Informations financières historiques

Les comptes consolidés du Groupe Cegedim sont présentés à la section 4 (« État de la situation financière consolidée au 31 décembre 2024 ») du Document d'enregistrement universel de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société, disponible sur son site internet (www.cegedim.fr).

14.2 Audit des informations annuelles historiques

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés est présenté à la section 4 du Document d'enregistrement universel de l'exercice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Société.

14.3 Informations financières intermédiaires

Le Groupe a publié le 24 avril 2025 son chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2025. Cette publication est disponible sur le site de la société.

Le chiffre d'affaires du 1er semestre de l'exercice clos le 30 juin 2025 sera publié le 24 juillet 2025.

14.4 Assemblée Générale et publications financières

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de CEGEDIM S.A. réunie le 13 juin 2025 a approuvé le projet de transfert vers Euronext Growth. La prochaine Assemblée générale des actionnaires devrait avoir lieu le 12 juin 2026.

Le Groupe Cegedim publiera ses résultats semestriels le 25 septembre 2025 et son Rapport semestriel début octobre 2025.

14.5 Politique de distribution de dividendes

La décision de distribution de dividendes est analysée chaque année par le Conseil d'Administration lors de la réunion qui approuve les comptes de l'exercice. Aucune politique n'est prédéfinie en amont et la décision est prise selon les performances réalisées, la situation financière, le contexte de marché et les perspectives attendues.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, compte tenu du contexte national et international, du marché actuel de la santé numérique et de la stratégie de consolidation financière du Groupe, le Conseil d'Administration a estimé qu'il était préférable de ne pas distribuer de dividendes afin de privilégier le renforcement des fonds propres. Cette proposition a été validée en assemblée générale.

Le versement de dividendes au titre des trois derniers exercices se détaille comme suit :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action	Montant global distribué	Revenus non éligibles
2022	13 997 173	Néant	Néant	Néant
2023	13 997 173	Néant	Néant	Néant
2024	14 097 155	Néant	Néant	Néant

14.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les sociétés du Groupe sont impliquées dans certains contentieux dans le cours normal de leurs activités, pour lesquels des provisions ont été comptabilisées lorsque les risques étaient considérés comme probables, conformément aux recommandations de leurs conseils juridiques.

Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu, conjointement avec IQVIA (ex-IMS Health), une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à être mise hors de cause. Le tribunal a fait droit à cette demande par un jugement favorable en date du 17 décembre 2018, décision confirmée par la Cour d'appel le 8 décembre 2021. Cependant, la Cour de cassation a cassé cet arrêt le 20 mars 2024, renvoyant l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée. Cette Cour d'appel a décidé en date du 26 mars 2025, de façon inattendue, de mettre la société Cegedim dans la cause. Cegedim a donc intenté un pourvoi en censure de cette dernière décision. En parallèle, Cegedim a également intenté une action en garantie à l'encontre d'IQVIA.

À ce stade, après consultation de ses conseillers juridiques externes, le Groupe n'a constitué aucune provision dans ses comptes.

Contentieux fiscal

Cegedim S.A. a fait l'objet de deux vérifications de comptabilité depuis 2018, ayant donné lieu à des redressements portant sur l'utilisation de déficits fiscaux contestés par l'administration fiscale. Cegedim S.A., en concertation avec ses avocats, estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a donc mis en oeuvre et continue de mettre en oeuvre les différentes voies de contestation possibles.

Conformément au déroulé de la procédure, Cegedim S.A. a déjà procédé au paiement des sommes redressées pour un total de 23 millions d'euros (dont 10,9 millions en février 2024) portant sur les déficits utilisés jusqu'en 2022. La contrepartie de ces versements ne figure pas en charge d'impôts et n'a jamais impacté le compte de résultat : elle est inscrite en créance fiscale au bilan, la restitution de ces sommes étant attendue à l'issue du contentieux en cas de dénouement favorable.

La Société continue par ailleurs à activer l'économie d'impôt dont elle estime encore pouvoir bénéficier au titre du reliquat de déficits contestés, pour un montant de 4,1 millions d'euros d'impôts différés à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2024 (en baisse de 3,6 millions d'euros sur l'exercice, correspondant à l'économie d'impôt réalisée sur la période dès lors que Cegedim poursuit l'utilisation des déficits contestés encore disponibles).

En cas d'issue défavorable, compte tenu des déficits utilisés jusqu'au 31 décembre 2024, la Société serait amenée à constater une charge d'impôt de 30,8 millions d'euros (dont 23 millions ont déjà été payés) et à annuler les 4,1 millions d'euros d'impôts différés encore activés (qui n'impliquent aucune sortie de trésorerie).

Au dernier trimestre 2023 la Société a saisi le tribunal administratif de ce contentieux, qui est par conséquent susceptible de s'étendre encore sur plusieurs années. Le risque maximal de devoir constater en charges les montants d'impôts cités plus haut devrait rester stable à l'avenir, à hauteur de

34,9 millions d'euros, mais sa décomposition évoluera : l'actif d'impôts différés (4,1 millions d'euros au 31 décembre 2024) va se réduire à mesure que vont augmenter les économies d'impôts effectivement réalisées (30,8 millions d'euros à date). Le risque maximal de décaissement de trésorerie, qui s'élève à 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, continuera de progresser à hauteur des prochaines économies d'impôts effectivement réalisées, mais pourrait également diminuer si l'administration fiscale adresse à la Société de nouvelles mises en recouvrement pendant le cours de la procédure.

14.7 Description de tout changement significatif de la situation financière de l'Emetteur

A la connaissance du Groupe, il n'y a pas eu de changement significatif de sa situation financière au 30 juin 2025.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

15.1 Capital social et autres instruments financiers

15.1.1 Montant du capital social

A la date de publication du Document d'information, le capital s'élève à 13 431 769,27 euros, divisé en 14 097 155 actions ordinaires de 0.9528 euros chacune de valeur nominale.

15.1.2 Actions non représentées dans le Capital

Au 7 avril 2025, il n'existe pas de titre non représentatif du capital au sein du Groupe.

15.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par un tiers ou pour le compte de la Société ou par l'une de ses filiales

Au 30 juin 2025, CEGEDIM détenait 328 693 actions propres (soit 2,33 % de l'actuel capital), valorisées à l'actif du bilan 3,5 M d'euros (valeur brute, en euros au cours de Bourse de 10,50 euros du 30 juin 2025).

Sur ce total, 9 386 sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse. Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 0,9528 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 30 juin 2025 de 14 097 155 actions. Les actions autodétenues sont inscrites au bilan de CEGEDIM SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement »

L'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juin 2025 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (le « **Programme** »), conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

- **Cadre juridique du Programme** : La mise en œuvre du Programme s'inscrit dans le cadre, notamment, des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce, du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché et des articles 241-1 à 241-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

- **Répartition par objectif des titres de capital détenus par la Société** : au 31 décembre 2024, 18 946 actions auto-détenues par la Société étaient en partie/intégralement détenues dans le cadre du Contrat de Liquidité et affectées à l'objectif d'animation du marché. La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable. Le reste des actions auto-détenues le sont principalement en vue d'assurer la couverture des plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe.

- **Finalités du Programme** : les acquisitions peuvent être effectuées en vue :

    - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CEGEDIM par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation s'il en existe une, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite

susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée générale extraordinaire.

- **Caractéristiques des titres concernés par le Programme** : Le Programme porte sur les actions ordinaires de la Société (Code ISIN : FR0000053506) admises aux négociations sur le marché Euronext Paris.

- **Part maximale du capital, nombre maximal et prix maximum d'achat :** le nombre maximum de titres susceptibles d'être acquis dans le cadre de cette autorisation ne pourra excéder 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme

- **Modalités des rachats** : Les achats, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués, dans le respect des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, sauf en période d'offre publique visant le capital social de la Société, et par tous moyens, en une ou plusieurs fois, et notamment par voie de transfert de bloc de titres, par l'exercice de tout instrument financier ou utilisation de produits dérivés.

- **Durée du programme :** Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 13 juin 2025.

15.1.4 Titres convertibles, échangeables ou assortis de bons de souscription

Néant

15.1.5 Droits et/ou obligations d'acquisition sur le capital autorisé mais non émis et engagement d'augmentation de capital

Néant

15.1.6 Informations sur tout capital détenu par un membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel de mise sous option

Néant

15.1.7 Evolution du capital

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élève à 13 431 769,27 euros, constitué de 14 097 155 actions de 0,9528 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 7 848 868 actions à droit de vote double.

La répartition du capital et des droits de vote est présentée à la section 12.1 du présent Document d'information.

15.1.8 Description des plans d'intéressement en actions

La Société a mis en place des plans d'attribution d'actions gratuites, décrits dans les annexes de ses comptes consolidés à la note 8.3 (voir URD 2024 chapitre 4).

En France, Cegedim a mis en place un accord de participation ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux activités et divisions. Ces accords font l'objet d'échanges et d'évolutions chaque année. En 2024, plus de 8,3 millions d'euros ont été versés aux collaborateurs Cegedim France au titre de l'épargne salariale.

Les supports de placement offrent plusieurs options de placement solidaire et les collaborateurs ont la possibilité d'investir dans un FCPE composé à plus de 90 % d'actions Cegedim.

En 2024, pour la première fois depuis la création du Groupe, Cegedim a ouvert son capital à l'ensemble des collaborateurs français. Ce programme d'actionnariat salarié « Cegedim en actions » a permis aux employés d'acquérir des actions Cegedim avec une décote de 30 % par rapport au prix du marché. Cette opération a été un succès, avec plusieurs centaines de collaborateurs bénéficiaires qui ont souscrit un total de 100 000 titres.

16. CONTRATS IMPORTANTS

16.1 Contrats importants signés entre la Société et d'autres tiers

Le Groupe Cegedim a conclu un accord stratégiques récents, illustrant le positionnement renforcé du Groupe :

Partie tierce	Date de signature	Objet du contrat	Enjeux clés
Allianz France	12 octobre 2022	Partenariat de longue durée (15 ans) avec Cegedim Insurance Solutions pour la gestion externalisée des activités Santé et Prévoyance.	Portefeuille de 1,3 million de personnes couvertes et transfert de 200 salariés vers Cegedim

Contexte stratégique

Assurance Santé et Prévoyance : avec Allianz, Cegedim se positionne comme acteur de référence en externalisation des services santé et prévoyance, gérant un large portefeuille de personnes assurées.

17. AUTRES INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, EXPERTS ET SITES INTERNET

17.1 Autres informations complémentaires en provenance de tiers

Néant

18. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

18.1 Capacité bénéficiaire et rentabilité de la Société

Cegedim a procédé à la renégociation complète de ses financements le 31 juillet 2024, avec le remboursement anticipé des financements existants et la mise en place d'une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros, dont 180 millions d'euros tirés au closing et 50 millions d'euros de facilité de crédit revolver non tirée. De plus, à la clôture du dernier exercice, les autorisations de découvert accordées par les banques s'élevaient à27,5 M €, et le Groupe affichait une trésorerie d'exploitation de 49.6M €. Les flux de trésorerie générés par l'activité (après impôt versé et variation du BFR) s'élevaient à 101 848 K€ à la précédente clôture.

A la date du Document d'Information, le Groupe est en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 prochains mois. Il considère qu'il dispose des ressources financières nécessaires pour financer sa croissance sur cet horizon.

18.2 Disponibilité du Document d'Information

Un communiqué de presse relatif au transfert effectif des titres de CEGEDIM sur le marché Euronext Growth Paris, mentionnant la mise à disposition du Document d'Information sans frais auprès de la Société dont le siège social est situé au 129 - 137 Rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt , ainsi qu'en version électronique sur le site internet de la Société et sur le site internet d'Euronext (https://www.euronext.com/en) sera publié le 2 septembre 2025.

19. GLOSSAIRE

Les acronymes employés dans ce document sont définis ci-après :- PCA / PRA: Plans de Continuité d'Activité / Plan de Reprise d'Activité

- HDS : Hébergeur de données de santé

- DPO: Délégués à la protection des données

- UGA: Unité géographique d'analyse

- EDI: Echange de données informatisé

- RWD : Real World Data (Données de vie réelle)

- SIRH: Système d'information sur les ressources humaines

20. ANNEXE

Néant

PARTIE II: DESCRIPTION ET AUTRES SPÉCIFICITÉS LIÉES À L'ADMISSION DES TITRES DE CAPITAL

1. FACTEURS DE RISQUES

1.1 Facteurs de risque liés aux actions de la Société

Volatilité du cours de Bourse

Le cours de l'action Cegedim pourrait connaître une volatilité significative après son admission sur Euronext Growth Paris. Cette volatilité peut être amplifiée par la liquidité limitée propre à ce marché, ainsi que par des facteurs exogènes tels que les conditions macroéconomiques, les résultats financiers publiés par la Société, ou encore les annonces stratégiques.

Risque de dilution

Des opérations futures d'augmentation de capital, d'attributions d'actions gratuites ou d'exercices d'options dans le cadre de plans d'intéressement pourraient entraîner une dilution de la participation des actionnaires existants. Ces opérations, bien que motivées par la stratégie de croissance du Groupe, pourraient affecter la valeur des titres détenus.

Risque lié à la liquidité du titre

Le transfert sur Euronext Growth Paris pourrait induire une baisse du volume de transactions par rapport au marché réglementé. Ce niveau de liquidité inférieur peut rendre plus difficile l'achat ou la vente d'actions dans des conditions satisfaisantes, notamment lors de mouvements de marché importants ou de périodes d'instabilité financière.

Absence d'obligations de communication renforcées

Euronext Growth Paris étant un marché organisé non réglementé, la Société ne sera plus tenue aux mêmes obligations d'information périodique et permanente que sur un marché réglementé. Bien que Cegedim s'engage à maintenir un niveau élevé de transparence vis-à-vis du marché, les investisseurs pourraient percevoir un risque accru de moindre information.

Risque lié à l'actionnariat majoritaire

Le Groupe possède un actionnariat de référence, notamment la famille fondatrice Labrune, qui détient une part significative du capital et des droits de vote. Cette situation peut permettre à cet actionnaire de peser sur les décisions importantes de l'Assemblée Générale, y compris celles portant sur la nomination des organes de gouvernance ou les opérations sur capital, limitant ainsi l'influence des actionnaires minoritaires.

Sensibilité aux performances opérationnelles

L'évolution du cours des actions pourrait être affectée par la performance financière du Groupe, notamment en cas de ralentissement de son activité dans certains segments, ou en cas de dégradation de ses marges, notamment dans un contexte de tensions inflationnistes ou de transition numérique accélérée.

2. INFORMATION ESSENTIELLE

2.1 Déclaration sur les fonds de roulement (suffisance du fonds de roulement par rapport aux besoins de la Société) au 31 mars 2025

L'endettement financier net du Groupe Cegedim (hors dettes locatives IFRS 16, mais incluant la participation des salariés) s'élève à 187,7 M€ au 31 mars 2025 (contre 184,5 M€ au 31 décembre 2024), composé de :

- 231,799 M€ d'emprunts financiers et participation des salariés, dont 16,212 M€ à échéance inférieure à un an ;
- 44,091 M€ de trésorerie nette positive.

À la date du présent Document d'Information, compte tenu de sa situation de trésorerie et de ses perspectives d'activité, la Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé du Groupe est suffisant pour faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Par ailleurs, le Groupe estime disposer des ressources financières nécessaires pour soutenir sa stratégie de croissance organique et ses investissements technologiques sur la même période

3. INFORMATIONS CONCERNANT LES TITRES À ADMETTRE À LA NÉGOCIATION

3.1 Nature, catégorie et code d'identification des actions admises à la négociation

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont l'ensemble des actions composant le capital social de la Société, soit 14 097 155 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,9528 euros chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie.

Identification des actions :

- Libellé pour les actions : CEGEDIM
- Code ISIN : FR0000053506
- Mnémonique : CGM
- Secteur d'activité ICB : Software and Computer Services. Code ICB : 10101010
- Code NAF : 6311Z
- LEI : 9695002XQWX9TKCOZT86
- Lieu de cotation : Euronext Goth Paris

3.2 Date d'émission d'actions nouvelles

Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions de CEGEDIM.

3.3 Restrictions à la libre transférabilité des actions de la Société

Aucune clause statutaire ne restreint la libre transférabilité des actions CEGEDIM composant le capital social de la Société.

3.4 Offre publique obligatoire, Offre publique de retrait et retrait obligatoire

Conformément aux dispositions de l'article 231-1 4° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les dispositions en matière d'offre publique d'acquisition relatives aux titres admis aux négociations sur Euronext Paris resteront applicables pendant un délai de trois (3) ans à compter de la date effective de leur admission sur Euronext Growth Paris. Ainsi, le dépôt d'une offre publique sera encore obligatoire en cas de franchissement à la hausse du seuil de 30 % du capital ou des droits de vote. À l'issue de cette période, CEGEDIM sera soumise à la règlementation applicable aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris et l'obligation de déposer une offre publique s'imposera en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Conformément aux dispositions des articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire à l'issue d'une offre publique de retrait) du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, prévoyant les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisée, telle qu'Euronext Growth Paris, une offre publique de retrait peut être initiée par un tiers qui viendrait à détenir plus de 90% du capital ou des droits de vote de la Société, un retrait obligatoire peut être mis en œuvre à la suite d'une offre publique de retrait si les actionnaires ne représentent pas plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune offre publique d'achat émanant de tiers n'a été lancée sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours.

3.5 Raisons de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

En procédant à ce transfert, CEGEDIM S.A. renforcerait la visibilité et l'attractivité de son titre, qui figurerait alors parmi les 30 premières capitalisations d'Euronext Growth. Dans ce cadre, la Société passerait d'un marché réglementé à un marché « régulé », bénéficiant de certains allègements réglementaires tout en continuant d'appliquer les bonnes pratiques en matière de communication financière.

4. INFORMATIONS SUR L'OPÉRATION

4.1 Conditions de l'admission des actions CEGEDIM aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

Cette opération de transfert s'effectuerait par la radiation des titres à la négociation sur le marché Euronext et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe, sans émission d'actions nouvelles.

La société réunit à ce jour les conditions requises par les règles du marché Euronext Growth pour prétendre à ce transfert, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant d'au moins 2,5 millions d'euros

Le calendrier définitif du transfert de marché de cotation est le suivant :

Date	Opération
09/05/2025	Communiqué de presse indiquant que le Conseil d'administration de la Société a décidé de soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mars 2025 le projet de transfert de cotation de ses titres du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.
13/06/2025	Tenue de l'Assemblée générale mixte ayant approuvé le projet de transfert de la cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris
13/06/2025	Communiqué de presse de la Société informant le public : ▪ de l'approbation par l'Assemblée générale du 13 juin 2025 du projet de transfert de la cotation des titres de la Société d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris ; ▪ de la décision du Conseil d'administration du 13 juin 2025 de la mise en œuvre du projet de transfert de marché ; ▪ des principaux termes et raisons du projet, ses conséquences et le calendrier de l'opération
15/07/2025	Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris
29/08/2025	Notification par Euronext de la décision d'admission par Euronext Paris SA des actions ordinaires de CEGEDIM sur Euronext Growth Paris
02/09/2025	Communiqué de presse de la Société annonçant les dates de transfert effectif Mise en ligne du document d'information relatif au transfert
02/09/2025	Avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la Société sur Euronext Paris Avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la Société sur Euronext Growth Paris
04/09/2025	Radiation des actions ordinaires de la société sur Euronext Paris (avant bourse) Admission des actions ordinaires de la société sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)

5. ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION

5.1 Place de cotation

Les actions ne seront admises sur aucun autre marché qu'Euronext Growth Paris

5.2 Contrat de liquidité

La Société a conclu le 3 mars 2025 un contrat de liquidité avec Rothschild & Co Martin Maurel, conforme à la décision n°2021-01 du 22 juin 2021 de l'Autorité des marchés financiers.

6. CONSEILS

6.1 Conseillers ayant un lien avec l'opération

Néant

6.2 Participation au capital de la Société détenue par le Listing Sponsor, ses bénéficiaires effectifs ou ses dirigeants

Néant

6.3 Listing Sponsor et Animateur de marché CEGEDIM

Le Listing Sponsor de la Société est TP ICAP (Europe) – 42 rue Washington 75008 Paris

7. TRANSACTIONS IMPORTANTES

7.1 Transactions importantes réalisées postérieurement au 31 décembre 2024 portant sur plus de 25% du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe

Aucune transaction n'a été réalisée après le 31 décembre 2024 ayant représenté à elle seule plus de 25 % du total des actifs, du chiffre d'affaires ou des résultats du Groupe Cegedim. En conséquence, aucune opération significative ne requiert de mention dans le présent Document d'Information au titre de cette section.

8. STATUTS

8.1 Statuts à jour de la Société

Les statuts à jour de la Société à la date de publication du Document d'Information sont reproduits ci-après :

CEGEDIM

Société anonyme au capital de 13 431 769,2796€
siège social : 129-137, rue d'Aguesseau - 92100 BOULOGNE
350 422 622 RCS Nanterre

S T A T U T S

Mis à jour au 21 juin 2024

« Article 1er - FORME

Il est formé, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société anonyme qui sera régie par les lois et règlements en vigueur applicables aux sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - OBJET

La société a pour objet :

La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing.

Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines.

Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de

marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes.

L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers.

La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc ...

Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert.

Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines.

Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la sociétés ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce.

L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location gérance.

Article 3 - DENOMINATION

La dénomination de la société est "CEGEDIM".

Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à BOULOGNE BILLANCOURT (HAUTS DE SEINE), 129-137, rue d'Aguesseau.

Article 5 - DUREE

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les présents statuts.

Article 6 - EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

Article 7 - APPORTS

Il a été fait apport à la société, lors de sa constitution, d'une somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE Francs (250.000 Francs).

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 Décembre 1989, le capital social a été porté à QUARANTE HUIT MILLIONS HUIT CENT TRENTE MILLE (48.830.000) francs, par apport en nature estimé à QUARANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT MILLE (48.580.000) francs.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 Novembre 1994, modifié aux termes d'un avenant en date du 15 Novembre 1994, il a été fait apport à la société, à titre de fusion, par la Société CEGEDIM, de l'ensemble de ses éléments actifs et passifs. En rémunération de cet apport-fusion, approuvé par les assemblées générales respectives des deux sociétés, il a été attribué aux actionnaires de la société absorbée, 6.594 actions de 100 francs de nominal chacune. Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire en date du 8 Février 1995, le capital a été porté à CINQUANTE DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE QUATRE CENTS (52.489.400) francs par création, avec prime d'émission de 225 francs par action, de 120.000 actions. La réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'administration du 17 Mai 1995.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 22 décembre 2000, le capital a été :

- réduit d'une somme de 350.25 F pour le ramener à 52 489 049,75 F. par suite le capital a été converti en € et s'établit à HUIT MILLIONS MILLE NEUF CENT QUATRE € et CINQ cent d'€ (8 001 904,05 €)

- porté à 8 850 955 .56 € par création de 891 112 actions nouvelles de 0,9528 € chacune, avec prime d'apport de 71,6072 € par action, attribuées à la société ALLIANCE SANTE DISRTIBUTION SA dont le siège est 369-371 Promenade des anglais, 06200 Nice, en rémunération d'un apport en nature évalué à 64 659 086,72 €.

- porté à 8 891 004,61 € par création de 42 033 actions nouvelles de 0,9528 € chacune, avec prime d'émission de 71,6072 € par action, souscrites en numéraire par la société ALLIANCE SANTE DISTRIBUTION SA.

Aux termes d'une délibération du conseil d'administration dans ses séances des 5 et 19 novembre 2009 en vertu de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 27 mai 2009 et sur décision du Directeur Général du 17 décembre 2009, le capital social a été porté à 13 336 506, 43 € par création de 4 665 724 actions nouvelles de 0,9528 € de valeur nominale souscrites et libérées intégralement et en numéraire.

Aux termes d'une délibération du conseil d'administration en date du 26 octobre 2023 en vertu de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 16 juin 2023 et sur décision du Président - Directeur Général du 21 juin 2024, le capital social a été porté à 13 431 769,2796 € par création de 99 982 actions nouvelles de 0,9528 € de valeur nominale souscrites et libérées intégralement et en numéraire.

Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 13 431 769,2796 €, divisé en 14 097 155 actions de 0,9528 € chacune de valeur nominale, entièrement libérées.

Article 9 - MODIFICATION DU CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier le capital social ou l'amortir par tous moyens autorisés et suivant les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur. Elle peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder aux formalités subséquentes.

Toutes modifications du capital peuvent être faites nonobstant l'existence de rompus ; les actionnaires doivent faire leur affaire personnelle de toute acquisition ou de toute cession, comme de tout groupement éventuel des droits nécessaires.

Article 10 - PROPRIETE ET FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire.

Les actions nominatives donneront lieu à une inscription à un compte ouvert par la société au nom de l'actionnaire selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur. A la demande de l'actionnaire, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société.

La société est en droit de demander, à tout moment, dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'identité des détenteurs d'actions, de bons ou autres titres, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que plus généralement, toutes informations permettant l'identification des actionnaires ou intermédiaires telles que prévues notamment aux articles L.228-1 à L.228-3-1 du Code de commerce.

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Plus généralement, chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les actionnaires devront faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente de titre nécessaires.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Article 11 - CESSION OU TRANSMISSION D'ACTIONS

Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions et modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions libérées des versements exigibles sont seules admises au transfert.

Article 12 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, sauf dérogations légales. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans.

2. Une personne morale peut être nommée administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité de la personne morale qu'il représente.

3. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

4. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil d'administration, le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Si, du fait qu'un administrateur en fonction vient à dépasser l'âge de quatre-vingt-cinq ans, la proportion ci-dessus visée est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

Article 13 - PRESIDENCE ET DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Le Conseil d'administration nomme un président choisi parmi ses membres personnes physiques.

Le président est nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, s'il le juge utile, élit parmi ses membres personnes physiques un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil désigne, en outre, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président et, le cas échéant, de l'administrateur temporairement délégué dans ses fonctions et du ou des vice-présidents, le Conseil désigne, pour chaque séance, celui de ses membres présents qui préside celle-ci.

En cas d'absence du secrétaire, le Conseil d'administration désigne un de ses membres ou un tiers pour le suppléer.

Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans. D'autre part, si le président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

2. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du Directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Le mode de convocation est arrêté par le Conseil.

3. La présence de la moitié au moins des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Tout membre du conseil pourra assister et participer aux réunions du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les limites et sous les conditions fixées par le règlement intérieur, la législation et la réglementation en vigueur. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur disposant d'une voix. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister à une séance du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le président.

4. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le président de la séance et au moins un administrateur.

Article 14 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – FONCTIONS DU PRESIDENT, DU DIRECTEUR GENERAL, DELEGATION DE POUVOIRS

1. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2. La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration nomme, un directeur général.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans. Si le directeur général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif elle peut donner lieu à des dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'administration. Il engage la société même par les actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de directeur

général s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Si le directeur général délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'administration.

3. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration, la direction générale de la société est assurée par le président du conseil d'administration assisté éventuellement d'un directeur général nommé par le conseil d'administration sur proposition de son président. L'un et/ou l'autre représentent la société dans ses rapports avec les tiers et sont investis, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Si les conditions légales sont remplies, il peut être nommé plusieurs directeurs généraux, sans que le nombre de ces derniers puisse excéder cinq.

4. Le président du Conseil, le directeur général et les directeurs généraux délégués, sont autorisés à consentir sous leur responsabilité des délégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

Le Conseil d'administration détermine le montant de la rémunération, fixe ou proportionnelle, du président du Conseil, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Article 15 - REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les administrateurs ont droit à des jetons de présence dont le montant global annuel est fixé par l'assemblée générale et demeure maintenu jusqu'à décision nouvelle de cette assemblée.

Le conseil répartit cette rémunération entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

Article 16 - CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire peut procéder à la nomination de censeurs choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Le nombre de censeurs ne peut excéder 4.

Les censeurs sont nommés pour une durée de 2 ans. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leurs fonctions.

Les censeurs ont pour mission de veiller à la stricte application des statuts et/ou toute autre mission qui pourrait leur être attribuée par l'assemblée générale des actionnaires lors de leur désignation ou ultérieurement.

Ils sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration. Ils prennent part aux délibérations avec voix consultative.

La rémunération des censeurs est fixée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires lors de leur désignation ou ultérieurement.

Article 17 - REGLES GENERALES

1. Convocation

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

2. Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, les actionnaires pourront participer à l'assemblée par visioconférence ou par moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet et voter par tout moyen de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Les propriétaires de titres mentionnés au troisième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues par la loi, par un intermédiaire inscrit.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Pour pouvoir participer aux assemblées, les actionnaires doivent justifier de leur qualité cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté de réduire ce délai.

3. Droit de vote

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double prévu aux alinéas ci-dessus est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne.

Article 18 - AFFECTATION DU BENEFICE - RESERVES

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,

- *et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.*

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être réparti aux actionnaires à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Article 19 - PAIEMENT DES DIVIDENDES ET ACOMPTES

Le paiement des dividendes est effectué à la date et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration, dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le conseil d'administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution un ou plusieurs acomptes sur les dividendes.

L'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Tous dividendes qui n'ont pas été perçus dans les cinq années à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi.

Article 20 - DISSOLUTION

1. La dissolution anticipée peut, à tout moment, être prononcée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

2. Un an au moins avant la date d'expiration de la durée de la société, le conseil d'administration convoque l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la société doit être prorogée ou non. Faute par le conseil d'avoir convoqué cette assemblée, tout actionnaire, après mise en demeure demeurée infructueuse, peut demander au président du tribunal de commerce la désignation d'un mandataire de justice chargé de la convocation.

Article 21 - LIQUIDATION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme le ou les liquidateurs dont elle détermine les fonctions et la rémunération. Cette nomination met fin aux fonctions des administrateurs et des commissaires aux comptes.

Sous réserve des restrictions légales, les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, même à l'amiable, tout l'actif de la société et d'éteindre son passif. Ils peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport ou consentir la cession de la totalité des biens, droits et obligations de la société dissoute.

Le produit net de la liquidation, après le règlement du passif, est employé à rembourser le capital libéré et non amorti des actions ; le surplus est réparti, en espèces ou en titres, entre les actionnaires.

Article 22 – CONTESTATIONS - ELECTION DE DOMICILE

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet ou en raison des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Statuts mis à jour au 21 juin 2024 »

9. ÉMETTEUR DONT LA CAPACITÉ BÉNÉFICIAIRE N'A PAS ÉTÉ CONFIRMÉE

9.1 Profitabilité et financement de l'exploitation

Néant

10. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

10.1 Autres informations importantes sur la Société prévues préalablement à l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris

Aucune information supplémentaire d'importance n'est à signaler au-delà de celles déjà exposées dans les sections précédentes du Document.

10.2 Communiqués de presse et annonces diverses

Les différents communiqués de presse relatifs au transfert de cotation des actions CEGEDIM sur le marché Euronext Growth Paris sont reproduits ci-après :

8 avril 2025 – Publication du Document d'Enregistrement Universel 2024

Cegedim met à disposition son URD 2024, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 (sans approbation préalable au titre de l'article 9). Ce document intègre les comptes consolidés 2024, la gouvernance, les perspectives stratégiques et mentionne pour la première fois le projet de transfert de cotation vers Euronext Growth Paris, en expliquant les motivations financières et réglementaires de ce choix.

9 mai 2025 – Annonce du projet de transfert sur Euronext Growth® Paris

Cegedim détaille son intention de dé-lister son compartiment B d'Euronext Paris et de procéder à une admission simultanée sur Euronext Growth Paris. Le communiqué précise notamment :

- Soumission du projet à l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2025,
- Maintien du code ISIN FR0000053506,
- Aucune émission de nouvelles actions ni formalité particulière pour les actionnaires actuels,
- Admission prévue dans les 12 mois suivant l'AG.

13 juin 2025 – Validation par l'Assemblée générale et calendrier indicatif

Après approbation à l'Assemblée générale mixte, conformément à l'article L. 421-14 du Code de commerce, le Conseil d'administration se voit déléguer tous pouvoirs pour déposer la demande d'admission auprès d'Euronext Paris. Le communiqué indique un calendrier indicatif : dépôt de la demande dans les jours suivants et admission effective « début septembre 2025 », sous réserve de l'agrément d'Euronext Paris. Sont par ailleurs confirmés le maintien du contrat de liquidité et les impacts attendus sur la liquidité et la composition de l'actionnariat.

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR UNE ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH

11.1 Informations complémentaires

11.1.1 A. Position de trésorerie de moins de trois (3) mois avant la date d'admission sur Euronext Growth Paris

Le tableau ci-dessous présente la situation de l'endettement financier net consolidé au 31 mars 2025 établis selon le référentiel IFRS

Poste du bilan financier	**Montant (€M)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,1
Dettes financières courtes (facilités BCE, crédits court terme)	16,2
Dettes financières longues (emprunts bancaires, obligations)	215,6
Dette financière brute	**231,8**
Trésorerie nette	**44,1**
Endettement financier net	**(187,7)**

Le Groupe a entièrement refinancé sa dette en 2024 et respecte ses covenants.

11.1.2 Evolution du cours des actions CEGEDIM au cours des douze (12) derniers mois

Voici une synthèse de l'évolution du cours de l'action CEGEDIM (ISIN FR0000053506) observée entre le 1er juillet 2024 et le 30 juin 2025 :

- 1er juillet 2024 : 13,05 €
- 31 décembre 2024 : 12,75 € (-2,3 %)
- 31 mars 2025 : 11,70 € (- 10,3 %)
- 30 juin 2025 : 10,50 € (-19,5%)
- Pic de la période : 13,85 € le 9 juillet 2024
- Creux de la période : 10,30 € le 7 avril 2025

11.1.3 Communications publiées par la Société au cours des douze (12) derniers mois

Les principales communications publiées sont les suivantes :

3 septembre 2024 – CBS immatriculée PDP

Cegedim Business Services obtient son immatriculation en tant que Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP) pour la facturation électronique

5 septembre 2024 – Partenariat Cegedim Santé & Omnidoc

Alliance pour simplifier le quotidien des professionnels de santé via l'intégration des solutions Omnidoc et Cegedim Santé.

26 septembre 2024 – Intégration du paiement mobile « Tap To Pay » dans Maiia

27 septembre 2024 – Publication des résultats semestriels

Croissance du Chiffre d'affaires et de l'EBITDA au premier semestre 2024

30 septembre 2024 – Publication du Rapport financier semestriel

1er octobre 2024 – Partenariat Exhausmed via Sedistock

Renforcement de la traçabilité des dispositifs médicaux implantables grâce à la solution Sedistock.

10 octobre 2024 – Collaboration avec PHAST pour la traçabilité hospitalière

Solution conjointe Cegedim Business Services / PHAST pour suivre les dispositifs médicaux implantables en milieu hospitalier.

24 octobre 2024 – Publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre

Chiffre d'affaires en croissance au troisième trimestre 2024

3 décembre 2024 – Partenariat stratégique avec Promedeo

Renforcement de l'offre de services logistiques et de recouvrement pour les établissements de santé.

10 décembre 2024 – Lancement de C-MEDIA Sound

Première offre d'animations sonores en pharmacie, combinant playlists et spots informatifs.

10 décembre 2024 – INPS se place volontairement en administration judiciaire

Cegedim SA annonce que sa filiale britannique INPS, éditeur de logiciels pour les médecins au Royaume-Uni, a décidé de se placer volontairement en administration judiciaire à compter du 10 décembre 2024, compte tenu de ses difficultés financières

18 décembre 2024 – Qualification SecNumCloud

cegedim.cloud décroche la qualification SecNumCloud version 3.2 pour sa nouvelle offre ultra sécurisée CegNumCloud Secured IaaS

30 janvier 2025 – Publication du chiffre d'affaire annuel 2024

Chiffre d'affaires annuel de 654,5 millions d'euros, en croissance publiée 6,3 % et organique de 4,7 %

sécurisée CegNumCloud Secured IaaS

27 mars 2025 – Publication des résultats annuels 2024

Chiffre d'affaires 2024 en hausse de 6,3 % à 654,5 millions d'euros, résultat opérationnel courant en hausse de 24,7 % à 39,5 millions d'euros et Marge opérationnelle courante de 6,0 % en 2024 contre 5,1 % en 2023

8 avril 2025 – Publication du Document d'Enregistrement Universel 2024

Mise à disposition des comptes consolidés 2024, du rapport de gestion, du rapport RSE et des perspectives stratégiques.

24 avril 2025 – Publication du chiffre d'affaire du 1er trimestre 2025

Chiffre d'affaires de 161,3 millions d'euros au premier trimestre 2025, en croissance

publiée de 3,5 % et 4,5 % en organique

9 mai 2025 – Communiqué boursier : projet de transfert de cotation sur Euronext Growth® Paris

Annonce du projet soumis à l'Assemblée générale du 13 juin 2025 : radiation du marché réglementé Euronext Paris et admission sur Euronext Growth (sans émission de nouvelles actions).

19 mai 2025 – Hospitalis lance Hospi-Secu

Hospitalis lance Hospi-Secu à destination des fournisseurs de produits de santé, pour sécuriser et tracer les flux transactionnels entre établissements de santé et fabricants

13 juin 2025 – Assemblée Générale Mixte : approbation du transfert des titres

Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour déposer la demande d'admission sur Euronext Growth Paris, admission prévue début septembre 2025.

18 juin 2025 – Partenariat avec Eloficash

Cegedim Business Services et Eloficash s'associent pour transformer durablement le poste client dans le cadre de la facturation électronique